



Le peuple marocain célèbre ce vendredi le 55<sup>ème</sup> anniversaire de SAR le Prince Moulay Rachid

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10539

Vendredi 20 Juin 2025

Entre dysfonctionnements du BRA,  
opacité du HCR et recours inaccessibles  
Les droits fondamentaux  
des demandeurs d'asile  
battent de l'aile



Driss Lachgar préside le  
2<sup>ème</sup> Congrès provincial USFP/Guercif

Le Premier secrétaire, Driss Lachgar, présidera les travaux du deuxième Congrès provincial USFP/Guercif placé sous le thème : «Guercif : Engagés et persévérants». Ce Congrès aura lieu ce vendredi à partir de 16 heures à la salle Marina Palace à Guercif.

*Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, une voix lucide face aux urgences sociales et économiques*

Les conseillers usfpéistes soulèvent les problématiques complexes du Hajj et de l'eau

Pages 4-5

*Quand le populisme crie*  
Les militants de l'USFP  
répondent avec dignité

Par Mohamed Assouali

Page 6



Page 7

# Le peuple marocain célèbre vendredi le 55<sup>ème</sup> anniversaire de SAR le Prince Moulay Rachid



Le peuple marocain se joint à la Famille Royale pour célébrer vendredi, dans la liesse et la communion, le 55<sup>ème</sup> anniversaire de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, un heureux événement qui offre l'occasion à tous les Marocains d'exprimer leurs chaleureuses félicitations et leurs sincères vœux de bonheur et de longue vie à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, à SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, à SAR le Prince Moulay Rachid et à l'ensemble de l'Auguste Famille Royale.

Né le 20 juin 1970 à Rabat, SAR le Prince Moulay Rachid obtient, en mai 1993, avec mention "Très Bien", une licence en Droit public (option Administration interne) et un diplôme en Droit comparé à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat.

Trois ans plus tard, Son Altesse Royale obtient avec mention "Très Bien" le deuxième certificat d'études supérieures (option Relations internationales).

Son Altesse Royale a soutenu publiquement, le 18 mai 2001 à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, une thèse de doctorat en Droit sur "l'Organisation de la Conférence Islamique : Etude d'une organisation internationale spécifique", obtenu avec mention "Très Honorable avec les félicitations du jury et mention particulière pour sa publication", eu égard à l'intérêt du sujet et à la qualité du travail.

Depuis son jeune âge, SAR le Prince Moulay Rachid s'est intéressé aux activités culturelles, sociales et sportives. A ce titre, Son Altesse Royale préside, depuis

1997, la Fédération nationale de scoutisme marocain, à laquelle il a insufflé une nouvelle dynamique.

Dans le même esprit et avec le même engagement, SAR le Prince Moulay Rachid assure la présidence de la Fédération Royale marocaine de tir aux armes de chasse, de la Fondation du Festival International du Film de Marrakech et de l'Association du Trophée Hassan II de Golf.

Depuis janvier 2018, Son Altesse Royale assure également la présidence de la Fédération Royale marocaine de golf.

Son Altesse Royale a présidé des manifestations d'envergure dans différents domaines ainsi que des cérémonies officielles et représenté Sa Majesté le Roi dans d'importants événements nationaux et internationaux, confortant le rayonnement du Maroc sur les scènes régionale et internationale.

Ainsi, lundi dernier, SAR le Prince Moulay Rachid a présidé une Assemblée générale extraordinaire de la Fédération Royale marocaine de golf. Le 17 avril, Son Altesse Royale a présidé, à l'espace OLM-Souissi à Rabat, l'ouverture de la 30<sup>ème</sup> édition du Salon international de l'édition et du livre.

Le 09 du même mois, SAR le Prince Moulay Rachid, accompagné de Leurs Altesses les Princes Moulay Ahmed et Moulay Abdeslam, a visité le Mausolée Moulay Idriss Al Azhar à Fès, à l'occasion de la circoncision de SA le Prince Moulay Ahmed et de SA le Prince Moulay Abdeslam et ce, conformément aux traditions marocaines authentiques.

Le 07 février dernier, Son Altesse Royale a présidé, au site archéologique du Chellah à Rabat, le dîner de gala of-

fert par SM le Roi, à l'occasion de la 49<sup>ème</sup> édition du Trophée Hassan II de golf et de la 28<sup>ème</sup> édition de la Coupe Lalla Meryem. Le lendemain, SAR le Prince Moulay Rachid a présidé, au Royal Golf Dar Es Salam à Rabat, la cérémonie de remise des Prix aux vainqueurs de la 49<sup>ème</sup> édition du Trophée Hassan II de Golf et de la 28<sup>ème</sup> édition de la Coupe Lalla Meryem.

Le 07 décembre 2024, SAR le Prince Moulay Rachid a représenté SM le Roi à la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, avant de prendre part, le même jour, au dîner offert par le Président français, M. Emmanuel Macron, et son épouse, Mme Brigitte Macron, au Palais de l'Elysée, en l'honneur des Chefs d'Etat, de gouvernement et d'organisations internationales conviés à cette cérémonie.

Le 30 novembre de la même année, SAR le Prince Moulay Rachid, Président de la Fondation du Festival International du Film de Marrakech, a présidé, au Palais El Badii à la Cité ocre, un dîner offert par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture officielle de la 21<sup>ème</sup> édition du Festival.

Le 28 octobre dernier, SAR le Prince Moulay Rachid a été présent, aux côtés de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR la Princesse Lalla Khadija et de SAR la Princesse Lalla Meryem, à la cérémonie d'accueil officiel, présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du Président de la République Française, SEM. Emmanuel Macron et de son épouse Mme Brigitte Macron, qui effectuait une visite d'Etat dans le Royaume à l'invitation du Souverain.

Le même jour, SAR le Prince Mou-

lay Rachid a pris part à la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume du Maroc et la République française, présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui était également accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR la Princesse Lalla Khadija et de SAR la Princesse Lalla Meryem, et le Président français, SEM. Emmanuel Macron, qui était accompagné de son épouse Mme Brigitte Macron.

Le lendemain, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Khadija, Lalla Meryem, Lalla Asmaa et Lalla Hasnaa, avait offert un dîner officiel en l'honneur du Président de la République française, SEM. Emmanuel Macron et de son épouse Mme Brigitte Macron.

Le 30 septembre 2024, SAR le Prince Moulay Rachid avait présidé, au Parc d'Expositions Mohammed VI, la cérémonie d'ouverture de la 15<sup>ème</sup> édition du Salon du cheval d'El Jadida, organisé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sous le thème "L'élevage équin au Maroc : Innovation et défi".

L'anniversaire de SAR le Prince Moulay Rachid constitue ainsi une occasion pour l'ensemble du peuple marocain de réaffirmer son attachement indéfectible au Glorieux Trône Alaouite et sa mobilisation constante derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la réussite des grands chantiers de développement lancés par le Souverain pour la prospérité de Son peuple fidèle.





## Les conseillers ittihadis soulèvent les problématiques complexes du Hajj et de l'eau

Comme son alter ego à la Chambre des représentants, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des conseillers assure pleinement et assidûment le suivi du quotidien des citoyens et des doléances de la population de même que le contrôle de la gestion des affaires publiques à l'affût de toute défaillance ou insuffisance affectant la situation des différentes catégories sociales du pays.

Dans ce cadre mû par la conviction militante et citoyenne et le sens de la responsabilité représentative, les conseillers parlementaires ittihadis s'activent constamment dans leur mission de porte-voix de leurs compatriotes à travers l'ensemble des régions du Royaume, détectant toutes les insuffisances et défaillances enregistrées dans l'exercice gouvernemental.

Ainsi, le conseiller parlementaire usféiste Ismaël Al Alaoui, dans une intervention réactive, a mis l'accent sur la problématique complexe de la pénurie, voire l'absence totale de ressources hydriques dans certaines régions, soulignant que la question de l'eau au Maroc requiert d'instamment se focaliser sur les Hautes Orientations Royales considérant que le droit à l'eau fait partie des droits essentiels de l'Homme.

Le parlementaire, membre du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, a noté que la pénurie des ressources hydriques se manifeste avec une grande acuité particulièrement en été, les citoyens pâtissant lourdement des ruptures fréquentes de l'approvisionnement en eau affectant la garantie d'assurer leurs besoins les plus élémentaires.

Là-dessus, Ismaël Al Alaoui a estimé qu'en l'absence d'alternatives efficaces, ce phénomène de pénuries répétitives prend des dimensions inquiétantes, reflétant la gravité de cette problématique, particulièrement en l'absence des solutions efficaces



**Youssef Aïdi**  
*A côté du «pèlerinage luxueux», des prestations modiques pour les citoyens ordinaires et l'absence de toute justice fiscale dans ce domaine*

requis, d'autant que le recours aux bassins et puits classiques ne peut déboucher sur des solutions durables.

Et d'appeler à l'adoption d'une nouvelle approche dans l'élaboration d'un plan d'aménagement urbain à même de faire des précipitations hydriques une simple ressource complémentaire évitant leur déperdition dans la mer, en soulignant, par ailleurs, que le traitement judicieux et laborieux de ce dossier requiert une vision globale regroupant l'investissement dans les infrastructures et la modernisation des solutions locales, outre l'enracinement de « la culture de la consommation rationnelle de l'eau et l'investissement des nouvelles technologies conçues en la matière.

Pour sa part, le conseiller parlementaire, président du Groupe socialiste-Opposition

ittihadie à la Chambre des conseillers, Youssef Aïdi a déploré la hausse exorbitante des charges du pèlerinage, appelant, en conséquence, à interpeller les politiques suivies dans la gestion de ce « dossier religieux très sensible » et rappelant que le « Hajj » représente, en tout état de cause, un droit légitime dont le gouvernement est tenu de garantir l'accès juste et équitable...

A cet égard, le conseiller parlementaire, président du Groupe d'opposition ittihadie à la Chambre des conseillers, a relevé les dysfonctionnements fréquents et répétitifs qui entachent d'ores et déjà « ce grand chantier », dont notamment la décision de limiter la compétence de réservation et prise en charge des potentiels pèlerins à seu-

lement quatre agences de voyage consacrant, de ce fait, le monopole, ce qui incite à poser des interrogations légitimes quant aux critères de sélection et au principe constitutionnel de l'égalité des chances.

D'autre part, le conseiller parlementaire ittihadie n'a pas manqué d'évoquer la grande augmentation des frais du pèlerinage cette saison ayant dépassé les 66 mille dirhams quant au processus officiel de même dans certains cas, cela a été d'environ 100 mille, en particulier dans des processus privés, et ce « sans aucune justification plausible et convaincante », ce qui, encore une fois, dénote de l'absence de toute politique de soutien efficace et de maîtrise du cours des tarifs.

Youssef Aïdi a, également, mis en évidence ce qu'il a qualifié de « pèlerinage luxueux » ayant converti ce rituel sacré en distinction de classe pour une catégorie bien définie et limitée, « face à des prestations modiques pour les citoyens ordinaires » mais aussi l'absence de toute justice fiscale dans ce domaine.

Dans cette même veine, le président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie a relevé la faiblesse, voire parfois l'absence totale de contrôle des agences de voyage accréditées, d'autant que se multiplient les plaintes et doléances quant aux conditions d'hébergement et d'encadrement et à la récurrence du mécontentement concernant les lieux d'hébergement, l'encadrement et la malnutrition, en l'absence de toute instance nationale efficace de réglementation, de suivi et de contrôle.

Et de clairement appeler à l'ouverture d'une enquête impartiale sur les conditions de gestion du processus du Hajj dans une démarche de reddition des comptes, à même de rendre justice aux pèlerins affectés par cette distinction arbitraire et de garantir la réelle transparence de cet important chantier.

Rachid Mefthah



**Ismaël Al Alaoui**  
*La question de l'eau au Maroc requiert d'instamment se focaliser sur les Hautes Orientations Royales considérant que le droit à l'eau fait partie des droits essentiels de l'Homme*

# Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, une voix lucide face aux urgences sociales et économiques

*Entre PME sacrifiées, inflation incontrôlée et ménages étranglés, l'USFP relance le débat sur les priorités nationales*



**A** l'heure où les défis économiques et sociaux s'accumulent au Maroc, où la majorité gouvernementale peine à répondre à l'anxiété populaire grandissante, le Groupe socialiste – Opposition ittihadie – s'impose avec constance comme une force d'interpellation sérieuse, compétente et profondément enracinée dans les préoccupations du peuple marocain.

Fidèle à son rôle constitutionnel et à son engagement historique au service de la justice sociale, le Groupe socialiste continue d'exercer avec rigueur ses fonctions de contrôle de l'action gouvernementale. Lors de la dernière séance de questions orales à la Chambre des représentants, plusieurs députés ittihadis se sont illustrés par des interventions percutantes et structurées, portant sur des secteurs névralgiques: l'emploi, les PME, le pouvoir d'achat, le commerce, le tourisme.

## **Financement des PME**

### **Le cri d'alerte de Saïd N'mili**

Dans un Maroc où les petites et moyennes entreprises (PME) forment l'épine dorsale de l'économie nationale, leur marginalisation en matière de financement bancaire constitue une aberration économique et une injustice sociale. C'est ce qu'a dénoncé avec fermeté le député Saïd N'mili, qui a interpellé le ministre de l'Inclusion économique et de l'Emploi sur les mesures concrètes mises en place pour réorienter le flux de crédit vers les PME, souvent étouffées par les exigences bureaucratiques et écartées des mécanismes classiques de financement.

« Il n'est pas acceptable que les

banques persistent à privilégier les grands groupes au détriment des petites structures qui emploient des milliers de Marocains », a martelé N'mili. Soulignant le manque de planification comptable chez nombre de ces entreprises, il a insisté sur la nécessité pour l'Etat de jouer son rôle d'encadrement, de formation et surtout de régulation des pratiques bancaires.

La question est claire : jusqu'à quand l'Etat laissera-t-il les PME seules face aux tempêtes économiques, sans bouclier ni filet de sécurité ?

## **Cherté de la vie**

### **Aïcha El Gourji donne voix à la colère populaire**

Face à une flambée des prix qui étrangle les familles marocaines, la députée Aïcha El Gourji a posé les mots justes sur ce que vivent des millions de citoyens. Fruits, légumes, viandes blanches ou rouges : tout est devenu hors de portée, même pour les classes moyennes. Ce qui hier relevait de la précarité touche aujourd'hui la majorité.

Dans une intervention forte, El Gourji a dénoncé l'absence de mesures structurelles pour juguler cette inflation endémique. Elle a mis en cause un gouvernement passif, muet face aux revendications populaires, incapable d'encadrer les prix ou de contrôler les circuits de distribution.

« Ce n'est plus une conjoncture passagère. L'inflation est devenue une composante structurelle du quotidien marocain. Et le silence du gouvernement face à cette détresse est tout simplement inacceptable », a-t-elle affirmé.

La question posée à la ministre de l'Economie et des Finances est directe : que compte faire l'exécutif pour protéger le

pouvoir d'achat des Marocains, qui se réduit comme peau de chagrin ?

## **Commerce national**

### **Abdenour El Hasnaoui rappelle l'urgence d'un vrai bilan**

Autre intervention d'envergure : celle du député Abdenour El Hasnaoui, qui a interpellé le ministre de l'Industrie et du Commerce sur le déploiement effectif de la stratégie nationale de développement du commerce.

Evoquant la promesse de transformation numérique du secteur, l'élargissement de la couverture sociale aux commerçants ou encore le recours aux fintechs pour fluidifier les transactions, El Hasnaoui a exigé un état des lieux précis : quels résultats concrets ? Quelles avancées tangibles dans la vie des commerçants, notamment ceux du commerce de proximité, de plus en plus vulnérables à la concurrence déloyale des grandes surfaces et aux mutations économiques ?

Au-delà du discours, le Groupe socialiste exige des actes. Car c'est tout un pan de l'économie nationale qui risque de s'effondrer si aucune correction de trajectoire n'est entreprise.

## **Tourisme**

### **Hamid Deraq dénonce l'amateurisme gouvernemental**

Le tourisme, pilier économique du pays, souffre aujourd'hui d'un déficit stratégique majeur. C'est ce qu'a rappelé avec lucidité le député Hamid Deraq, qui a dressé un diagnostic implacable de la faiblesse du marketing touristique marocain.

Comparé aux pays concurrents, le Maroc peine à construire une image forte, attractive et cohérente sur les marchés internationaux. Le marketing digital est sous-exploité, les partenariats avec les influenceurs restent anecdotiques, et l'absence d'une campagne globale nuit gravement à la visibilité du Royaume.

« Il est temps d'arrêter de gérer la promotion touristique à l'aveuglette. Le monde change, les outils évoluent, et nous sommes à la traîne. Le Maroc mérite mieux. Nos régions méritent mieux », a déclaré Deraq, appelant à une rupture claire avec la logique de dispersion et d'improvisation.

Sa question à la ministre du Tourisme était simple, mais essentielle : quelles sont les vraies mesures mises en œuvre ? Sont-elles à la hauteur des enjeux ? Et pourquoi les résultats tardent-ils à venir ?

## **Une opposition responsable au service du citoyen**

Les interventions des députés ittihadis ne sont pas de simples postures d'opposition. Elles traduisent une volonté de redonner du sens à la politique, de recentrer le débat parlementaire sur les vraies urgences du pays, loin des effets d'annonce et des slogans creux.

A travers ces prises de parole claires, construites et profondément ancrées dans la réalité quotidienne des Marocains, le Groupe socialiste réaffirme sa vocation : être une opposition utile, exigeante, constructive. Une opposition qui écoute le peuple, interpelle l'exécutif sans relâche, et propose des solutions concrètes pour un Maroc plus équitable, plus solidaire, plus juste.

Mehdi Ouassat

# Quand le populisme crie

## Les militants de l'USFP répondent avec dignité

Depuis son retour sur la scène publique à l'occasion du 9<sup>e</sup> congrès de son parti, Abdelilah Benkirane ne cesse de réactiver les vieux ressorts d'un populisme bruyant et stérile. Le même ton outrancier, les mêmes figures de style écoulées – « blocage », « crocodiles », « fantômes » – sont de nouveau convoqués dans un théâtre politique où l'émotion l'emporte sur la raison, et où l'outrance tient lieu d'argument.

Mais derrière cette mise en scène épidermique se cache un malaise plus profond : celui d'un homme politique dépassé par les dynamiques actuelles, nostalgique d'un leadership qu'il n'arrive plus à incarner autrement que par la provocation.

### La posture victimaire : Entre spectacle et manipulation

En lançant : « Si je dois aller en prison, préparez-moi mes affaires ! », Benkirane ne fait pas que dramatiser la scène politique ; il en fait un espace de victimisation artificielle, transformant la parole publique en théâtre de compassion. Pourtant, comme le souligne avec acuité Abdelhamid Jmahri, membre du Bureau politique de l'USFP et directeur du journal *Al Ittihad Al Ish-tiraki*, cette bravoure de façade ne trompe personne :

« Tu n'as jamais prouvé ton courage, ni montré que la prison t'était plus chère que la défense d'une juste cause ».

En effet, quand le pays vivait des moments critiques, Benkirane a souvent choisi le silence prudent à l'acte courageux. Ce que ses envolées d'aujourd'hui ne peuvent effacer.

### Quand la critique devient "complot" : L'arme des faibles

A court d'arguments face aux cri-

*L'USFP appartient à une école qui ne cède ni au silence complice ni à la vulgarité politique. Elle sait quand parler et, surtout, comment le faire avec décence*

tiques légitimes, Benkirane choisit de recourir à son vocabulaire favori : l'accusation, la suspicion, la caricature. Il affirme ainsi :

« Il y a des mouchards dans ce pays, même parmi ceux qui attendent le pèlerinage pour me dénoncer ! »

Cette phrase, aussi violente qu'absurde, traduit une incapacité profonde à accepter la contradiction, et une tendance malsaine à assimiler tout désaccord à une trahison. Pourtant, comme le rappelle Jmahri avec calme :

« Une simple publication a suffi à te faire paniquer. Ce n'était pas un article, juste une réflexion. Et déjà, tu vois des complots ».

Ainsi, Benkirane n'affronte pas les idées, il les diabolise. Il ne répond pas aux arguments, il les transforme en

*Ce n'est donc pas à l'homme Benkirane que l'Union socialiste répond, mais au modèle qu'il incarne : celui d'un populisme agressif, qui instrumentalise la religion, travestit la souffrance populaire, et pollue le débat public*

actes de délation. Un réflexe autoritaire sous couvert de discours religieux.

### La ligne rouge franchie : Quand la monarchie est instrumentalisée

Mais le plus grave survient lorsque Benkirane insinue que le Roi lui-même pourrait l'envoyer en prison. En affirmant : « Si Sa Majesté veut m'incarcérer, j'irai avec lui ! » il tente un double jeu dangereux : faire preuve de loyauté, tout en suggérant que la plus haute institution du pays pourrait user de la répression à des fins personnelles. C'est non seulement inacceptable, mais politiquement irresponsable.

Jmahri remet aussitôt les choses au clair : « Tu insinues que le Roi jette les gens en prison, et cela est plus indigne que toutes tes attaques ».

Il pointe ainsi le cynisme d'un homme qui bénéficie des privilèges du régime tout en l'accusant à demi-mot



*Là où Benkirane crie, l'USFP répond par la constance. Là où lui dramatise, elle construit. Et c'est cette différence qui fonde la crédibilité*

de dérive autoritaire. Et de conclure, dans une formule implacable : « Pourquoi voudrais-tu que l'on te dénonce à l'Etat, alors qu'il t'offre des millions et une gamelle en or ? »

### L'Union socialiste, cible par défaut d'un populisme sans boussole

Parce que Benkirane a besoin d'un ennemi pour exister, il s'en prend aussi à l'Union socialiste des forces populaires et à sa presse, dans une attaque gratuite, sans contexte ni fondement. Mais cette fois encore, la réponse ne se fait pas sur le même ton. Dans un communiqué officiel, l'USFP déclare :

« Encore une fois, les attaques contre notre parti n'ont aucun fondement sérieux ni justification politique. Il s'agit de tentatives de règlement de comptes personnels ou idéologiques, aux relents archaïques. »

Là où Benkirane crie, l'USFP répond par la constance. Là où lui dramatise, elle construit. Et c'est cette différence qui fonde la crédibilité.

### L'éthique contre l'outrance : Une leçon de politique

Dans une réponse d'une élégance rare, Jmahri termine ainsi : « Que Dieu accepte nos rituels et fasse de nous des êtres bien éduqués par la religion ». Un message à la fois spirituel et politique, affirmant que la foi véritable s'exprime dans le respect, la retenue et la hauteur de vue.

Ce n'est donc pas à l'homme Benkirane que l'Union socialiste répond, mais au modèle qu'il incarne : celui d'un populisme agressif, qui instrumentalise la religion, travestit la souffrance populaire, et pollue le débat public.

L'USFP appartient à une école qui ne cède ni au silence complice ni à la vulgarité politique. Elle sait quand parler, et surtout, comment le faire avec décence.

### Un ancien Premier ministre en quête de scène... dans un théâtre vide

Le style de Jmahri, mêlant ironie subtile et lucidité politique, révèle au grand jour un Benkirane en perte de repères, prêt à tout pour retrouver la lumière.

Celui qui a profité de la vague du 20 février avant de la trahir, qui a loué les institutions avant de les salir, ne peut plus se réclamer de la morale ni de la démocratie.

Aujourd'hui, son discours clivant et agressif n'apporte rien à la Nation. Il divise, il isole, il affaiblit.

Pendant ce temps, l'USFP construit, mobilise et prépare l'avenir

Tandis que d'autres épuisent leur crédit politique en gestulations médiatiques, l'Union socialiste avance. À travers tout le pays, une dynamique militante est en marche, portée par la direction du Premier secrétaire Driss Lachguar.

Les congrès provinciaux se multiplient, les commissions thématiques œuvrent à l'élaboration de textes structurants en vue du 12<sup>e</sup> Congrès national prévu en octobre 2025.

Ces congrès ne sera pas une simple formalité, mais une étape politique majeure, nourrie par l'écoute du terrain, la réflexion collective et l'engagement pour une alternative crédible. Il s'agira de proposer des politiques publiques innovantes, justes et adaptées aux aspirations du peuple marocain.

### Conclusion : Une école politique qui résiste au bruit

Ce texte n'est pas une réponse passagère. Il s'inscrit dans une vision. Celle d'une gauche éthique, lucide, structurée. Celle d'un parti qui croit à l'intelligence collective des Marocains, et à la dignité de la parole publique.

Celle d'un avenir à construire, loin du tumulte inutile, mais proche du réel.

Par Mohamed Assouali  
Membre de la Commission nationale de l'arbitrage et de l'éthique – USFP



*Entre dysfonctionnements du BRA, opacité du HCR et recours inaccessibles*

# Les droits fondamentaux des demandeurs d'asile battent de l'aile



« **U**n fonctionnement irrégulier du Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA) qui maintient les réfugiés dans une précarité juridique et sociale, limitant leur accès effectif à leurs droits ; une procédure du HCR qui manque de recours effectif. La Commission des recours n'a jamais été opérationnelle et le recours judiciaire reste largement théorique ». Tels sont les défis structurels majeurs qui compromettent l'efficacité du système d'asile au Maroc, identifiés par une Policy Brief sur l'asile au Maroc établie par la Clinique Juridique Hijra, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés.

## Le BRA : un maillon faible dans le dispositif de protection des réfugiés

Concernant le BRA qui a pour principale mission de délivrer aux réfugiés reconnus par le HCR une carte de réfugié, ladite Policy Brief constate que « depuis 2004, le fonctionnement du BRA a été marqué par des interruptions répétées. En effet, ses activités ont connu un ralentissement significatif, voire une suspension totale de ses auditions à plusieurs reprises. Son travail a été interrompu entre 2004 et 2013, au cours de l'année 2015, entre 2017 et 2018, et de nouveau en 2020. Bien que le BRA ait repris ses activités en 2022, son fonctionnement reste limité et irrégulier ».

« Les interruptions des activités du BRA, poursuit ledit document, ont des conséquences directes sur les réfugiés reconnus par le HCR. En l'absence d'une carte-BRA, les réfugiés ne peuvent pas demander une carte de résident auprès du service des étrangers de la préfecture de police. Ainsi, le fonctionnement irrégulier du BRA les maintient dans une situation de précarité, en limitant leur accès au marché du travail, au logement, aux services de base et aux autres droits socioéconomiques ».

Et « même si le HCR et ses partenaires met-

tent en place des initiatives pour faciliter l'intégration des réfugiés et leur accès aux droits, l'absence de carte de séjour les maintient dans une situation de précarité : leurs droits reconnus par la Convention restent difficiles à exercer. De plus, la dépendance vis-à-vis du HCR et de ses partenaires limite l'autonomie des réfugiés. En l'absence de carte de séjour, les réfugiés se retrouvent souvent dans une situation de dépendance constante à l'aide humanitaire, ce qui entrave leur capacité à s'intégrer pleinement dans la société marocaine. Ainsi, sans fonctionnement régulier, le BRA reste un maillon faible dans le dispositif de protection des réfugiés au Maroc », expliquent Younous Arbaoui et Youness Benmouro, les deux chercheurs auteurs de ladite Policy Brief.

## Les limites du droit à l'information dans la procédure du HCR

Sur un autre registre, le document de la Clinique Juridique Hijra observe que « la procédure du HCR présente des lacunes notamment en ce qui concerne l'accès à la transcription de l'entretien de détermination du statut de réfugié (DSR) ainsi qu'à l'évaluation DSR, tant en première qu'en deuxième instance. Selon les normes du HCR, « bien que les bureaux du HCR soient encouragés à assurer le plus haut degré de transparence envers les demandeurs d'asile et les réfugiés, l'accès aux informations se trouvant dans leur propre dossier revêt un caractère discrétionnaire ». La transmission des transcriptions d'entretiens et des évaluations de la DSR « peut être refusée, ou limitée, dans les cas où leur divulgation pourrait avoir un impact négatif sur soit la sûreté et la sécurité du personnel du HCR ou de ses partenaires, ou soit sur les besoins et priorités opérationnels primordiaux dans la poursuite du mandat du HCR ».

## Opacité dans la communication de l'évaluation DSR

Ladite Policy Brief rappelle que « le HCR

Rabat se retranche derrière ses normes internes pour justifier le non-partage intégral de l'évaluation DSR (Décision sur le Statut de Réfugié) avec les demandeurs d'asile, arguant que la notification sommaire des motifs de rejet suffit ». Pourtant, cette pratique pose un problème majeur de transparence et d'équité procédurale, selon les rédacteurs de ladite Policy Brief. Et de préciser que « bien que les lettres de notification aient été améliorées depuis 2017 sous la pression associative (notamment la PNP), elles restent insuffisantes : elles ne permettent pas aux demandeurs ni à leurs représentants légaux de saisir pleinement les fondements juridiques et factuels du rejet, compromettant ainsi leur capacité à préparer un recours efficace ».

La PNP dénonce à juste titre cette restriction comme un frein à l'assistance juridique, privant les demandeurs d'un droit fondamental : celui de connaître précisément les raisons de leur rejet pour y répondre de manière ciblée. Le HCR invoque une « dispense » de partage sans justification claire, ce qui relève d'une logique arbitraire, contraire aux principes de bonne administration.

## Des mécanismes de recours défaillants

La procédure de recours devant le HCR est également pointée du doigt. Elle souffre, toujours selon notre source, de plusieurs carences structurelles, à savoir l'absence d'accès à l'évaluation DSR qui empêche toute contestation éclairée ; les décisions en appel ne sont pas motivées, réduisant le recours à une simple formalité bureaucratique et la Commission des recours, prévue par le Décret de 1957, n'est pas opérationnelle, privant les demandeurs d'une voie de contestation supplémentaire.

« Cette triple faille institutionnelle crée une insécurité juridique grave, où les demandeurs d'asile se retrouvent piégés dans un système opaque, sans véritable possibilité de défense », indique ledit document.

En maintenant cette opacité, le HCR Rabat sape les garanties d'une procédure équitable, en

bafouant le droit à l'information et en vidant le droit à un recours effectif de sa substance sans parler du fait que l'inaction de la Commission des recours et l'absence de contrôle judiciaire (devant le juge administratif) renforcent l'impunité du système.

## Recours auprès du juge administratif : entre garanties théoriques et obstacles pratiques

Bien que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ne prévoient pas explicitement un recours judiciaire, elle exige des Etats qu'ils assurent un traitement équitable et un recours effectif en cas de rejet d'une demande d'asile. Cette obligation découle du principe général de protection des droits des réfugiés. Au Maroc, la Constitution renforce cette exigence en garantissant à toute personne l'accès à la justice pour défendre ses droits (article 118). Elle précise également que les décisions administratives, y compris celles concernant l'asile, peuvent être contestées devant les juridictions administratives (article 125).

Cependant, dans la pratique, révèlent Younous Arbaoui et Youness Benmouro, « les demandeurs d'asile se heurtent à un obstacle majeur. En effet, et pour saisir le juge administratif, ils doivent d'abord déposer un recours devant la Commission des recours, une instance prévue par le Décret de 1957 sur le Bureau des Réfugiés et Apatrides. Or, cette commission n'a jamais été mise en place, ce qui rend cette procédure impossible à appliquer ».

En conséquence, concluent-ils, « les demandeurs d'asile dont la demande est rejetée par le HCR se retrouvent sans voie de recours effective, malgré les protections prévues par la Constitution et le droit international. Cette situation crée une incohérence grave entre les engagements juridiques du Maroc et leur application réelle, privant les réfugiés d'un droit fondamental : celui de contester une décision administrative devant un tribunal ».

Hassan Bentaleb

Session ordinaire du Comité des 24 de l'ONU

# La Gambie, la Sierra Leone et le Commonwealth de la Dominique réaffirment leur soutien au plan marocain d'autonomie



La Gambie a réitéré son ferme soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie, la considérant comme le cadre le plus crédible et le plus pragmatique pour résoudre le différend régional autour du Sahara.

"La Gambie continue de considérer l'Initiative marocaine d'autonomie comme le cadre le plus crédible et le plus pragmatique pour résoudre ce conflit artificiel", a souligné la Représentante de la Gambie lors de la session ordinaire du Comité des 24 de l'ONU (C24) qui se tient du 09 au 20 juin à New York.

Elle a relevé que cette initiative "respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, tout en préservant une véritable autonomie" pour les populations des provinces du Sud.

La diplomate a, dans ce cadre, mis en avant le soutien international croissant à l'Initiative

marocaine d'autonomie, qualifiée de sérieuse et crédible par le Conseil de sécurité de l'ONU, ajoutant que cette dynamique reflète la confiance dont jouit cette solution durable.

Elle s'est, en outre, félicitée du nombre grandissant de pays qui ouvrent des représentations diplomatiques à Dakhla et Laâyoune, ainsi que de la dynamique d'investissements engagés dans les provinces du Sud.

L'intervenante a, par ailleurs, exprimé le soutien de son pays aux efforts menés sous l'égide des Nations Unies visant à parvenir à une solution politique pacifique réaliste et mutuellement acceptable à ce différend régional.

La représentante de la Gambie a, enfin, salué la coopération continue du Maroc avec les mécanismes des droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi que les initiatives du Royaume visant à améliorer les conditions de vie et l'in-

clusion socio-économique des populations des provinces du Sud.

De son côté, le Commonwealth de la Dominique a réaffirmé, à New York, son "plein soutien" au plan marocain d'autonomie au Sahara, le considérant comme "la base" pour une solution réaliste et pragmatique à ce différend régional.

"La Dominique soutient pleinement le plan d'autonomie présenté par le Royaume du Maroc pour mettre fin au conflit du Sahara et le considère comme la base de la solution réaliste et pragmatique vers la stabilité et la paix dans la région", a souligné l'ambassadeur Philbert Aaron, représentant permanent du Commonwealth de la Dominique à l'ONU, lors de la session ordinaire du C24.

Il a, dans ce cadre, relevé que plus de 118 pays apportent leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie.

Exprimant le "plein soutien" de son pays au processus politique mené sous l'égide de l'ONU en vue de parvenir à une solution réaliste, pragmatique et mutuellement acceptable à ce conflit régional autour du Sahara marocain, il a souligné le rôle du Secrétaire général des Nations Unies pour faire avancer les efforts vers un règlement de cette question conformément aux recommandations du Conseil de sécurité.

Il a également évoqué le rôle de l'Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura, dans la relance du processus politique.

Le diplomate a, par là même, renouvelé l'appel de son pays à un engagement continu du Maroc de l'Algérie, de la Mauritanie et du "polisario" dans le processus des tables rondes.

L'ambassadeur de la Dominique a saisi cette occasion pour saluer le Maroc pour ses efforts visant à promouvoir le développement au Sahara marocain, en permettant d'y améliorer

la qualité de vie et d'offrir de larges opportunités aux populations locales. "Le développement du Sahara s'est manifesté par l'amélioration des infrastructures et des soins de santé, de l'éducation et du logement", a-t-il ajouté.

La Sierra Leone a réaffirmé, elle aussi, devant le Comité des 24 de l'ONU, son soutien explicite à l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc pour clore définitivement le différend régional autour du Sahara.

Intervenant lors de la session ordinaire de ce Comité, le Représentant permanent adjoint de la Sierra Leone, l'ambassadeur Kallu Tontangi, a souligné que cette initiative, qualifiée de sérieuse et de crédible dans les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, jouit d'un soutien international grandissant.

Le diplomate a, par ailleurs, souligné l'importance de relancer le processus des tables rondes sous le même format et avec les mêmes participants, notant que ce processus est essentiel pour notamment avancer vers une solution pacifique et durable à ce conflit artificiel.

Par la même occasion, il a salué la coopération et la coordination renforcée du Maroc avec la MINURSO, appelant les autres parties à respecter pleinement le cessez-le-feu et à cesser toutes les entraves à la liberté de mouvement de la Mission onusienne.

Il a en outre mis en avant les efforts continus du Maroc en faveur de la promotion du développement socio-économique dans les provinces du Sud, ainsi que son engagement constructif en matière des droits de l'Homme, y compris sa coopération notamment avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme.

Et de conclure en invitant toutes les parties à s'engager de bonne foi et dans un esprit de compromis, dans le processus politique mené sous les auspices du SG de l'ONU.

## Marco Tulio Gustavo Chicas Sosa : *Dakhla, une passerelle entre l'Afrique et l'Amérique latine*

Grâce à ses potentialités économiques et à sa position géographique avantageuse, la région de Dakhla-Oued Eddahab constitue une passerelle stratégique entre l'Afrique et l'Amérique latine, a affirmé, mercredi à Dakhla, l'ambassadeur du Guatemala au Maroc, Marco Tulio Gustavo Chicas Sosa.

Dakhla revêt une importance particulière pour le Guatemala, en raison de sa position au cœur de l'Atlantique et de la vision marocaine tournée vers l'Afrique, a souligné dans une déclaration à la presse, l'ambassadeur guatémaltèque à l'occasion de sa visite à Dakhla.

M. Chicas Sosa a mis en avant le rôle que peut jouer Dakhla dans la consolidation d'une coopération Sud-Sud renouvelée, fondée sur des valeurs de paix, de développement et de solidarité intercontinentale.

Il a salué, dans ce sens, la dynamique de développement que connaît cette région, mettant en avant les projets structurants lancés dans divers secteurs, à l'image du nouveau port de Dakhla Atlantique.

De son côté, le vice-président du Conseil de la région Dakhla-Oued Eddahab, Moulay

Boutal Lembarki, a indiqué que cette visite a constitué une occasion importante pour l'ambassadeur du Guatemala de constater de près les réalités économiques de la région, ainsi que ses perspectives prometteuses.

Cette rencontre, a-t-il poursuivi, a permis aussi de mettre en avant notamment l'Initiative Royale pour l'accès des pays du Sahel à l'Atlantique et le projet de Gazoduc Africain Atlantique qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud prônée par SM le Roi Mohammed VI.

Au cours de cette visite, l'ambassadeur a une rencontre avec le wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Ali Khalil, et le vice-président du Conseil régional.

Ces rencontres ont permis de passer en revue les grandes potentialités économiques de la région, les projets en cours de réalisation, ainsi que les mécanismes d'appui à l'investissement.

L'ambassadeur guatémaltèque, qui était accompagné du consul général du Guatemala à Dakhla, Williams Haroldo Córdon Loyo, a effectué une visite au chantier du port Dakhla



Atlantique, où il a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux, des infrastructures prévues et des perspectives qu'offre cet ouvrage d'envergure pour le commerce régional et intercontinental.

Au programme de cette visite figurent éga-

lement des rencontres avec le président de la Chambre d'agriculture de la région et celui de la Chambre de Commerce, ainsi que des visites à la Direction régionale de la Culture et au siège du Consulat général de la République du Guatemala à Dakhla.

# Amina Bouayach met en avant à New York le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme



La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, en sa qualité de président de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI), a mis en avant, mercredi à New York, le rôle de ces institutions dans la protection et la consécration des droits de l'Homme.

S'exprimant lors d'une réunion d'évaluation annuelle du partenariat tripartite entre la GANHRI, le Programme des Nations Unies

pour le développement (PNUD) et le Haut commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) en vue de soutenir les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), Mme Bouayach a relevé que ce partenariat ambitionne depuis son lancement en 2011 de renforcer les INDH et de promouvoir leur rôle central dans la défense des droits humains.

Elle a fait observer que cette réunion intervient dans un contexte international préoccupant, marqué notamment par les conflits persis-

sants, les reculs démocratiques et l'affaiblissement du multilatéralisme, outre une crise budgétaire majeure du système onusien, qui restreint, selon elle, la participation des INDH et de la société civile aux mécanismes internationaux, notamment à New York.

Ces défis systémiques, qu'ils soient liés à l'urgence climatique, aux discriminations multiples ou aux conflits, exigent des réponses concertées, a lancé Mme Bouayach, notant que le respect du droit international, le dialogue et la

coopération doivent être les piliers dans cet effort collectif.

Pour l'intervenante, ce partenariat tripartite incarne, dans ce contexte, une approche collaborative unique, permettant le renforcement des capacités des INDH, la création d'outils innovants, notamment dans le domaine du numérique et de l'environnement, ainsi que la participation active des INDH aux processus décisionnels internationaux.

Ce partenariat "constitue une plateforme précieuse pour structurer nos efforts, mutualiser nos compétences et renforcer l'impact de notre action collective", a-t-elle fait valoir, soulignant que l'initiative UN80, lancée récemment afin de permettre au système onusien de s'acquitter efficacement de ses missions, représente une opportunité décisive pour replacer les droits humains au cœur du multilatéralisme.

La présidente de la GANHRI a, dans ce cadre, rappelé que plusieurs rencontres de haut niveau ont eu lieu cette semaine à New York, notamment avec le HCDH, le Conseil économique et social (ECOSOC) et des États membres, pour plaider en faveur de la création d'un espace stratégique dédié aux INDH dans ce processus.

"Les INDH, de par leur ancrage local et leur expertise, sont

des acteurs incontournables de la mise en œuvre des normes internationales. Leur intégration dans cette dynamique est une condition sine qua non de toute réforme véritable", a-t-elle insisté.

Pour donner plus de substance à ce rôle important, Mme Bouayach a fait état de trois priorités, à savoir le soutien institutionnel aux INDH existantes tout en favorisant la création de nouvelles institutions, le soutien thématique sur des enjeux transversaux comme le numérique, le climat, l'espace civique, et l'appui à la participation des INDH aux mécanismes multilatéraux.

Elle a, par ailleurs, plaidé pour une stratégie de mobilisation de ressources ambitieuse, ajoutant que le sous-financement chronique de la GANHRI et de ses réseaux constitue un frein structurel à la pérennité et à la portée de l'engagement commun.

Cette réunion a été marquée par la participation notamment de plusieurs hauts responsables onusiens dont la sous-secrétaire générale aux droits de l'Homme, Ilze Brands Kehris et le directeur adjoint au Bureau des crises du PNUD, Turhan Saleh, ainsi que des présidents des réseaux régionaux des INDH d'Afrique, d'Europe, d'Asie-Pacifique et d'Amérique.

## Hassan Tariq : *Les institutions de médiation confrontées aux défis du numérique et de l'égalité d'accès aux services*

Les institutions de médiation font face à de nouvelles problématiques touchant à l'impact de la transformation numérique de l'administration publique sur l'accès des usagers à leurs droits, à la consécration des valeurs de justice, ainsi qu'à l'accès équitable et fluide aux services publics, a indiqué, mercredi à Rabat, le Médiateur du Royaume, Hassan Tariq.

S'exprimant à l'ouverture d'une journée d'étude sur "le rôle du Médiateur du Royaume entre amélioration des services administratifs et traitement des dysfonctionnements de la gouvernance : les marchés publics, l'urbanisme et la communication comme exemples", M. Tariq a souligné que ces mutations appellent à dépasser la fascination vis-à-vis des capacités exceptionnelles de l'Intelligence artificielle à analyser les données, à concevoir les programmes gouvernementaux, à simplifier les procédures et à économiser temps et efforts administratifs, pour se concentrer sur la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la non-discrimination et l'encadrement éthique de cette technologie.

La généralisation de l'administration numérique remet en question les grandes définitions du service public, qui passe d'une

logique verticale à une construction horizontale, d'une base hiérarchique à une réalité de réseaux, ainsi que de la légitimité à l'efficacité et de l'intérêt général à la performance, a-t-il dit.

Certaines administrations recourent à des programmes de conversation automatique pour développer la communication institutionnelle, a-t-il ajouté, notant que même en cas de développement d'une compétence numérique permettant d'intégrer d'innombrables situations et possibilités et d'assurer une adaptation juridique rapide, elle sera incapable de saisir le besoin d'équité, notamment lorsqu'il s'agit d'une injustice découlant de l'application stricte de la règle juridique.

Pour sa part, le directeur du laboratoire de recherche sur la transition démocratique comparée au sein de l'Université Hassan 1er de Settat, Abdeljabbar Arrach, a relevé que cette rencontre scientifique s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de l'université sur les institutions constitutionnelles nationales et du renforcement du dialogue scientifique sur des questions d'actualité.

Il a également affirmé qu'elle intervient dans le sillage de la dynamique académique visant à approfondir le débat scientifique autour des multiples rôles des institutions



de médiation dans la consécration de la bonne gouvernance, la consolidation des droits et du développement, ainsi que dans l'analyse et la déconstruction des fonctions exercées par l'Institution du Médiateur en tant que mécanisme constitutionnel de protection des droits et de gestion des conflits administratifs, outre ses rôles dans le soutien à la justice territoriale et administrative.

Et d'ajouter que les débats scientifiques portent sur les fonctions institutionnelles de la médiation et son rôle dans la consolida-

tion des valeurs de bonne gouvernance dans le contexte de la transition démocratique que connaît le Maroc.

Pour sa part, le président du comité de coordination de cette journée d'étude, Saïd Raho, a mis en exergue le rôle de l'espace universitaire dans la mise en œuvre des mécanismes de dialogue ouvert au profit des différents intervenants, dans la perspective d'établir des passerelles entre la connaissance académique et la pratique en matière de gestion de la chose publique.

## Mustapha El Ktiri : *La Journée nationale de la Résistance, un moment de recueillement à la mémoire des martyrs de la libération qui ont répondu sans relâche à l'appel de la patrie*

La célébration de la Journée nationale de la Résistance (18 juin) constitue une occasion de rendre hommage aux positions héroïques de femmes et d'hommes fidèles, qui ont répondu sans hésitation à l'appel de la patrie, remplissant leur mission nationale et militante avec abnégation, courage et détermination, a affirmé, mercredi à Casablanca, le Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération, Mustapha El Ktiri.

S'exprimant lors de la commémoration du 71ème anniversaire de la Journée nationale de la Résistance, coïncidant avec l'anniversaire du martyr du héros Mohamed Zerkoutni, ainsi qu'avec le 69ème anniversaire de la visite historique de feu SM Mohammed V au cimetière Chouhada de Casablanca, M. El Ktiri a souligné qu'il s'agit là d'un moment de recueillement à la mémoire des martyrs de la lutte nationale, qui ont gravé avec leur sang les plus belles pages de gloire, demeurant à jamais ancrés dans la mémoire collective, et témoignant des liens solides entre le peuple et le Trône.

Le Haut-commissaire a rappelé qu'en ce même jour de l'année 1954, le héros Mohamed Zerkoutni a préféré le martyr au dévoilement, sous la torture, des secrets des cellules de la résistance armée, refusant de révéler l'identité de ses compagnons ou les structures de l'organisation, devenant ainsi un symbole national dont le parcours inspire les générations et renforce la détermination des résistants pour maintenir allumée la flamme du combat patriotique à travers les temps et l'espace.



Et d'ajouter que le martyr Zerkoutni, aux côtés de ses compagnons de lutte, a fait face avec foi et conviction à l'arrogance des forces coloniales, défendant la dignité de la patrie et contrecarrant les plans du colonisateur par son engagement dans la résistance armée, la formation et l'encadrement de groupes et cellules de combat, lançant ainsi une lutte acharnée à l'échelle nationale, jusqu'à la réalisation de la victoire ultime.

M. El Ktiri a, par ailleurs, rappelé que compte tenu de l'importance majeure de cet événement historique dans le patrimoine national de lutte, feu SM Mohammed V a tenu à consacrer

le 18 juin comme Journée nationale de la Résistance, en hommage aux martyrs valeureux, en se recueillant, le 18 juin 1956, quelques semaines après son retour d'exil, sur la tombe du martyr Zerkoutni, en reconnaissance des sacrifices grandioses des artisans de l'indépendance et de l'unité nationale.

La commémoration de cet anniversaire à Casablanca a été marquée par une visite au cimetière Chouhada, où les participants se sont recueillis devant la tombe du martyr Mohamed Zerkoutni, en hommage à son âme et à celles de l'ensemble des martyrs de l'indépendance et de l'unité nationale. Un rassemblement symbo-

lique a également eu lieu devant le mémorial érigé en l'honneur des martyrs de la lutte pour la libération.

Au siège de la préfecture d'arrondissements de Ben M'Sik, un meeting commémoratif a été organisé, ponctué d'interventions et de témoignages mettant en lumière les hauts faits d'armes et les épopées du combat national pour la liberté, l'indépendance et l'unité.

Dans ce cadre, le président de la Fondation Mohamed Zerkoutni pour la culture et la recherche, Abdelkrim Zerkoutni, a souligné que cette journée nationale "ne constitue pas seulement une date symbolique retraçant les grandes étapes du processus de libération du Maroc, mais représente aussi une opportunité précieuse pour puiser dans les enseignements de cette école militante et tirer des leçons des parcours de ces martyrs d'exception".

Il a ajouté que la commémoration du 71ème anniversaire de cette journée, constitue une occasion de rappeler les sacrifices consentis pour l'indépendance, la liberté et l'intégrité territoriale, tout en réaffirmant les valeurs de fidélité et de loyauté envers les âmes des résistants.

Lors de ce meeting commémoratif, organisé au siège de la préfecture, un hommage a été rendu à plusieurs membres de la famille de la résistance et de l'Armée de libération, en reconnaissance de leurs sacrifices et de leurs actions exemplaires au service de la cause nationale. À cette occasion, des aides matérielles et des soutiens financiers ont été remis au profit de ces anciens résistants.

## L'équipe "Robotics For Future" de Moulay Yacoub remporte le premier prix mondial en robotique aux Etats-Unis

L'équipe de robotique "Robotics For Future" relevant du lycée qualifiant 11 Janvier dans la commune de Moulay Yacoub (province de Moulay Yacoub), a remporté le premier prix mondial lors de l'un des plus prestigieux concours internationaux de robotique, organisé à l'Institut polytechnique de Worcester (Worcester Polytechnic Institute - WPI) aux Etats-Unis, avec la participation de 108 équipes représentant différents pays.

Selon un communiqué de la province de Moulay Yacoub, cette consécration couronne la dynamique soutenue que connaît la province dans les domaines de la formation et de l'innovation, et reflète clairement l'attention particulière accordée au soutien et à l'encouragement de la jeunesse et des talents locaux, que ce soit à travers un appui direct à la participation du club aux compétitions nationales et internationales, ou par le financement de projets structurants favorisant un environnement propice à la créativité et à l'excellence.

Parmi ces initiatives, figure notamment le financement d'un espace dédié à la robotique, aménagé au profit de l'équipe, pour un montant de 271.750 dirhams, dans le cadre du programme de soutien au développement

humain des générations montantes. Un projet novateur est également prévu pour l'année 2025 dans le même cadre.

Ce projet vise, selon la même source, à encourager la créativité, développer les compétences numériques et les aptitudes techniques en robotique et en programmation dans la province, à travers un partenariat entre le Comité provincial de développement humain, la direction provinciale du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, ainsi que l'Association Matrix pour l'éducation, le développement culturel et social. Ce projet a été lancé à l'occasion du 20e anniversaire de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), pour un coût global de 600.000 dirhams, au profit de plus de 4000 élèves des établissements scolaires de la province.

L'équipe "Robotics For Future" est rentrée au Maroc dans la nuit du 17 juin, et a été accueillie à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca par le chef de la Division de l'Action Sociale (DAS) de la province, lors d'un moment de célébration bien mérité de cette victoire mondiale, véritable source de fierté pour la province et le Royaume du Maroc.



L'équipe "Robotics For Future" incarne un modèle exemplaire du potentiel des jeunes marocains lorsqu'ils bénéficient de confiance et de soutien. Elle a déjà accumulé plusieurs distinctions internationales honorables, faisant d'elle un symbole national et régional de

réussite, et un message d'espoir quant à la place du jeune Marocain dans le monde, soulignant l'importance d'investir dans ses capacités et de stimuler sa créativité pour qu'il contribue activement aux dynamiques de développement.

# Economie

Le Royaume-Uni réaffirme son engagement en faveur d'un partenariat renforcé avec le Maroc

Le gouvernement britannique a réaffirmé, mardi par la voix du ministre chargé de la Politique commerciale Douglas Alexander, son engagement en faveur d'un partenariat renforcé avec le Maroc.

«Dans ce cadre, le département des Affaires et du Commerce et l'Envoyé commercial du Royaume-Uni pour le Maroc et l'Afrique de l'Ouest, travailleront étroitement avec le Maroc pour approfondir les relations» économiques, a indiqué M. Alexander dans une intervention à la chambre des Communes, chambre basse du parlement britannique.

Le responsable a tenu à souligner l'importance que le gouvernement de son pays attache au développement du partenariat avec le Maroc, y compris dans le cadre du programme de développement des infrastructures mis en œuvre par le Royaume dans la perspective de la Coupe du monde 2030, rapporte la MAP.

La coopération dans d'autres secteurs, notamment celui de l'agriculture, est également à l'ordre du jour, a ajouté le responsable, soulignant que les partenariats nouvellement établis entre les deux Royaumes devraient dynamiser davantage le commerce et les investissements au cours de la prochaine décennie.

M. Alexander a, d'autre part, fait savoir que UK Export Finance, l'organe britannique de crédit, a mis en place un programme pour contribuer au développement des provinces du Sud du Royaume.

Le responsable a rappelé que le Royaume-Uni et le Maroc ont signé, lors de la récente visite au Maroc du ministre britannique des Affaires étrangères David Lammy, plusieurs accords visant à donner une forte impulsion aux relations de partenariat entre les deux pays.

Maroc/Etats-Unis

## L'ADII et l'US CBP signent une déclaration de principes en matière de sûreté des conteneurs



Le directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII), Abdellatif Amrani, et le directeur exécutif des opérations internationales et consultatives du Service des douanes et de la Protection des Frontières (CBP) des Etats-Unis, Donald Conroy, ont signé, mardi à Rabat, la Déclaration de principes actant l'adhésion de la douane marocaine au Programme américain "Initiative de Sûreté des Conteneurs" (CSI).

Cette étape marque une avancée majeure dans la coopération douanière entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, fondée sur la confiance mutuelle et l'objectif partagé de sécuriser la chaîne logistique tout en facilitant les échanges commerciaux, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité économique des deux pays, indique un communiqué conjoint de l'ADII et du CBP.

Basé sur l'Accord bilatéral d'assistance administrative mutuelle de 2013, le nouveau cadre conventionnel étend désormais le dispositif CSI, déployé dans les principaux hubs maritimes mondiaux, aux ports marocains qui rejoindront le réseau des ports méditerranéens déjà labellisés CSI, parmi lesquels Algésiras (Espagne), Marseille (France) et Gioia Tauro (Italie), précise la même source.

Né de la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour faire du Maroc un hub de référence, en particulier en matière portuaire, Tanger Med est depuis quelques années un pôle logistique incontournable capable de rivaliser avec les plus grands ports méditerranéens, fait savoir le communiqué.

La labellisation CSI vient aujourd'hui consacrer ce statut, offrant des délais de dédouanement et des coûts associés encore plus maîtrisés, gage de confiance et d'at-

tractivité accrues pour les armateurs, les investisseurs internationaux, les exportateurs, et l'ensemble des acteurs commerciaux et économiques intervenant dans la région, rapporte la MAP.

M. Amrani a rappelé que ce projet trouve ses racines dans les premiers échanges de décembre 2012 à Washington lors du 3ème Comité conjoint Maroc-USA. "Nous affirmons, avec cette adhésion, notre volonté de conjuguer sécurité et fluidité des échanges, tout en consolidant le statut de Tanger Med comme plaque tournante sécurisée de classe mondiale", a-t-il déclaré.

De son côté, M. Conroy a souligné que cette "Déclaration de principes signée aujourd'hui renforce un partenariat bâti sur la confiance, l'innovation et la responsabilité commune de protéger notre communauté mondiale".

Ces déclarations illustrent la vision proactive partagée par les deux Administrations partenaires : déployer en amont un modèle de sécurité fondé sur l'analyse de risque et le ciblage.

En étendant ainsi le réseau CSI, les Administrations douanières marocaine et américaine renforcent le ciblage et l'analyse prédictive des cargaisons à haut risque avant embarquement, contribuant ainsi à lutter efficacement contre les menaces et à garantir la protection des consommateurs et des citoyens des deux nations.

La cérémonie de signature s'est tenue en présence de Mme Aïmee Cutrona, chargée d'affaires à l'ambassade des États-Unis au Maroc, de M. Idriss Aarabi, directeur général de Tanger Med Port Authority et M. Timothy Stone, attaché régional en charge des douanes, ainsi que de hauts responsables de l'ADII, de CBP et de l'ambassade.

Dans une approche exclusivement patrimoniale et culturelle visant à reconnaître la richesse architecturale

## Des photographies des œuvres des bâtisseurs italiens de Casablanca exposées pour la mémoire commune au théâtre Italia

La cour mitoyenne du Théâtre Italia, situé au sein du Consulat général d'Italie de Casablanca, a récemment accueilli une exposition riche d'enseignements intitulée « Les bâtisseurs italiens de Casablanca : héritage, modernité et inclusion ».

L'exposition, organisée par le Consulat général d'Italie de Casablanca, l'Agence italienne pour le commerce extérieur (ITA) et la Dante Alighieri de Casablanca, en collaboration avec l'Association CasaMémoire et le Conseil national de l'Ordre des architectes - Conseil régional du Centre, a rassemblé de nombreux architectes, enseignants, écrivains, artistes, universitaires, chercheurs ainsi qu'un large public curieux de découvrir des photographies mettant en lumière les réalisations d'architectes et entrepreneurs italiens à Casablanca témoignant du génie et savoir-faire de leurs auteurs.

S'inscrivant dans le cadre de la 9ème « Journée du design italien » (Italian Design Day, IDD) et des 14èmes « Journées du Patrimoine de Casablanca », l'événement a commémoré « la contribution architecturale des Italiens à la construction de la nouvelle ville de Casablanca, qui a commencé au début du XXe siècle et s'est poursuivie sur plusieurs décennies », comme l'a déclaré, à cette occasion, la présidente de la Dante Alighieri de Casablanca, Dr Marina Sganga Menjour.

### Une exposition pour la mémoire commune

Cette exposition « rend hommage à la contribution des constructeurs italiens à la ville de Casablanca, tout en adoptant une lecture historique, critique et patrimoniale de leur œuvre », pouvait-on lire sur une des notes au public accompagnant cet événement.

Des villas, des écoles, des garages, des cinémas, des immeubles résidentiels, des édifices publics ou privés ainsi que des équipements communitaires construits par des italiens font aujourd'hui partie intégrante du paysage urbain, bien souvent sans que l'on connaisse leur origine, soulignait-on.

En effet, bien que ces bâtiments ornent encore aujourd'hui la capitale économique, force est de constater que certains « ont été quelque peu oubliés ou simplement dilués dans l'histoire globale de la ville », a fait remarquer Mme Marina Sganga Menjour.

Pourtant, « il y a près d'un demi-siècle, on parlait encore beaucoup de la transformation de la ville grâce aux



architectes, ingénieurs et entrepreneurs italiens », se souvient la présidente de l'association culturelle italienne, qui a eu le privilège de connaître personnellement certains d'entre eux parmi lesquels Raffaele Moretti et Domenico Basciano (qui a été, par ailleurs le premier président de la Dante Alighieri en 1951).

### Entre héritage, modernité et inclusion

« Cette année, dans le cadre de l'Italian Design Day, nous avons choisi de braquer les projecteurs sur l'architecture en liant cet événement à la célébration des Journées du patrimoine à Casablanca », a pour sa part confié Francesco Pagnini, directeur de l'agence italienne pour le commerce extérieur (ITA).

« L'Ordre des architectes entretient des relations très profondes avec le Consulat général et l'ambassade d'Italie qui manifestent un grand intérêt pour l'architecture. Cela fait 10 ans que nous travaillons ensemble dans le cadre d'une collaboration qui repose sur des bases solides, des hommes et des femmes sincères et sérieux, avec une certaine rigueur et œuvrant pour l'intérêt de nos deux pays, le Maroc et l'Italie », a de son côté déclaré Sbai Mohamed Karim, président du Conseil national de l'ordre des architectes - Conseil régional du centre. « Nos artisans ont beaucoup appris aux côtés de ceux qu'on appelait à l'époque les maîtres façadiers, les ferronniers ou encore les staffeurs. Et, grâce à des associations

comme Casamémoire, je reste très optimiste quant à l'avenir du patrimoine à Casablanca », a-t-il conclu.

Karim Rouissi, président de l'Association Casamémoire, a déclaré qu'« à travers les journées du patrimoine, ce qu'on célèbre par-dessus tout c'est notre patrimoine commun », soulignant que ce qui s'est joué à Casablanca est très particulier. « C'est une ville, qui tout au long du XXe siècle, a connu des influences multiples. Des Européens sont venus avec leur savoir, qui s'est métissé avec les compétences locales pour donner une architecture particulière », a-t-il ajouté.

Aussi, « grâce à ce brassage et à ces échanges communs, retrouve-on dans des façades à Casablanca, à Tunis et plus généralement des villes du Maghreb des variations et particularités de l'Art Déco », a-t-il poursuivi.

A souligner la remise à Casamémoire d'un précieux présent offert par les petits-fils de Joseph-Paul Battaglia.

« Nous tenions absolument à remettre ce qui constitue l'œuvre de la vie de notre grand-père, dans laquelle il a résumé ce qui était pour lui le plus important. Ce livre est à la fois simple, mais très intéressant. A la fois simple et très riche, ce livre est structuré en trois parties. La première rassemble tous les hommages des architectes avec lesquels il a travaillé, et tous insistent sur deux points : sa compétence et son honnêteté ainsi que l'exigence de qualité dans son travail qu'ils ne retrouvaient pas ailleurs ».

Ce qui est très touchant dans cet ouvrage, « ce sont les dernières pages où figurent des photos de son équipe.

Cela montre qu'il savait apprécier le travail collectif, parce que lui-même a été maçon. Mon grand-père a réussi par le travail, l'honnêteté, la droiture et le respect. C'est un message que nous devons transmettre à notre tour ».

Signalons que ce présent a été remis au doyen de l'association Casamémoire qui a salué un « trésor inestimable qui, inchallah, trouvera sa place dans un musée et servira aux générations futures ».

A noter que l'exposition a été suivie d'une conférence sur « Le legs des architectes et des constructeurs italiens à Casablanca : patrimoine et inclusion ». Préparée en collaboration avec CasaMémoire et l'Ordre des architectes Conseil du Centre, elle a été animée par Patrizia Ingallina (architecte et urbaniste de l'État), Ezio Godoli (professeur d'histoire de l'architecture à l'université de Florence), Romeo Carabelli (ingénieur de recherche et vice-président du Comité scientifique international sur le patrimoine bâti partagé), Raffaele Moretti (architecte) et figure marquante dans l'architecture au Maroc) et Abderrahim Kassou (architecte, urbaniste, anthropologue et spécialiste du patrimoine du XXe siècle).

A travers cette conférence, consacrée à l'architecture et au legs architectural des Italiens au Maroc, « nous espérons que public a saisi le message et compris que le patrimoine est quelque chose de fondamental qu'il nous appartient absolument de préserver », a affirmé Sbai Mohamed Karim.

Alain Bouthry

## "We are inside" de Farah Kassem remporte le Grand Prix du FIDADOC 2025

Le film "We are inside" de la réalisatrice libanaise Farah Kassem a remporté le Grand Prix Nouzha Drissi de la 16<sup>ème</sup> édition du Festival international du film documentaire d'Agadir (FIDADOC), qui a pris fin jeudi soir.

Lors de cette cérémonie de clôture, marquée par la présence d'une pléiade d'artistes, de cinéastes et de personnalités issues de divers horizons, le Prix spécial du jury a été décerné à "L'Era Di Oro" de Camilla Iannetti, tandis que le Prix de la première œuvre long-métrage est revenu au film "Amakki" de Celia Boussebaa.

Une mention spéciale a également été attribuée au film "J'ai perdu de vue le paysage" de Sophie Bédard Marcotte.

Par ailleurs, dans le cadre des prix partenaires, le Prix ALCA / Institut des Afriques a été remis à Barkima Laguempedo pour "Ma nuit du Djomélé", le Prix du Moulin d'Andé à Karim Hapette pour "Hassania", et le Prix de la Ruche Documentaire à Nelly Behanzin pour "Les petites filles de Hanoï".

Dans une déclaration à la MAP, la réalisatrice libanaise Farah Kassem s'est dite "profondément honorée" de recevoir le Grand Prix Nouzha Drissi



pour son film, saluant "un festival engagé, humain, et sincère, où les voix intimes rencontrent les grands questionnements de notre époque".

"Ce prix me touche particulièrement, car il résonne avec l'essence même du film: une quête intérieure, fragile et universelle, portée par la mémoire, la parole et le silence", a-t-elle confié, avant de remercier le public marocain pour son accueil vibrant et

sa sensibilité à l'écoute des récits personnels.

Organisé du 13 au 18 juin dans la perle du Souss à l'initiative de l'Association de culture et d'éducation par l'audiovisuel, ce rendez-vous cinématographique a offert l'opportunité aux cinéphiles gadiris et à tous les passionnés du cinéma du réel au Maroc de découvrir sur grand écran le meilleur du cinéma documentaire international.

## Bouillon de culture

### Ouvrage

Le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI) de Rabat abritera, le 23 juin, une rencontre dédiée à la présentation de l'ouvrage "Les femmes et l'art au Maghreb", récemment publié aux éditions Le Fennec sous la direction de Nadia Sabri et Rachida Triki.

Cette rencontre, organisée par la Fondation nationale des musées (FNM) en partenariat avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Maroc, le MMVI, la section marocaine de l'Association internationale des critiques d'art et la Fondation Archives des Arts, réunira, à partir de 18h, des personnalités culturelles et institutionnelles, indique un communiqué de la FNM.

Fruit de plus de trois années de recherches et d'échanges, le livre donne la parole à une vingtaine de contributrices et contributeurs du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, parmi lesquels des artistes, des commissaires d'exposition, des historiennes de l'art, des journalistes culturelles, ainsi que des directrices de musées et d'espaces artistiques.

Ce livre s'inscrit dans la continuité d'une dynamique lancée en 2021 lors d'un colloque international organisé à Rabat par l'Association internationale des critiques d'art et sa section marocaine, avec le soutien de l'UNESCO. Il propose une réflexion collective sur la place des femmes dans le monde de l'art maghrébin, à travers des témoignages, des analyses et des récits d'expériences.

Citées par le communiqué, les coordinatrices de l'ouvrage, Nadia Sabri et Rachida Triki, ont fait part de leur volonté de mettre en lumière les créatrices et professionnelles de l'art au Maghreb, qui partagent souvent les mêmes réalités et les mêmes enjeux pour faire entendre leurs voix.

### Vernissage

Le vernissage de l'exposition "Imprévisible" de l'artiste tunisien Tahar Mguedmini a eu lieu, mardi à Casablanca, en présence de nombreux amateurs d'art et de culture.

Organisée par African Arty Gallery, en collaboration avec la Galerie bruxelloise Obafri-cart, cette exposition individuelle, qui se poursuit jusqu'au 15 septembre prochain, s'inscrit dans une volonté partagée de faire rayonner les voix artistiques africaines contemporaines au-delà des frontières.

Tahar Mguedmini explore l'imprévisibilité comme principe de création. Ses toiles traduisent une tension constante entre silence et mouvement, entre apparition et disparition, dans une écriture picturale libre et vibrante.

L'artiste propose un voyage introspectif, au cœur d'un temps suspendu et d'une lumière nouvelle, où l'art devient un événement à part entière. L'exposition dévoile des toiles vibrantes et habitées, traversées par une silhouette récurrente – l'homme en noir – figure spectrale et silencieuse.

"Peindre, pour moi, c'est marcher dans l'inconnu. Je n'ai jamais voulu dominer la toile, je l'écoute. L'imprévisible, c'est ce qui me guide, ce qui me surprend encore après tant d'années. C'est une manière de rester vivant dans le geste, dans le regard", a déclaré l'artiste Tahar Mguedmini au micro de la MAP.

Et de poursuivre : "L'homme en noir n'est pas un personnage. C'est une présence. Il incarne l'invisible, ce qui se tait, ce qui veille. Dans un monde saturé de bruit et d'images, j'essaie de proposer une forme de silence visuel, une respiration".

## Aboubacar Demba Cissokho : Le Maroc occupe une position motrice dans la dynamique cinématographique africaine

Le Maroc occupe une position motrice dans la dynamique cinématographique africaine, a affirmé, mercredi, le journaliste et critique de cinéma sénégalais, Aboubacar Demba Cissokho.

Dans un entretien accordé à la MAP, dans le cadre de la 16<sup>ème</sup> édition du FIDADOC, ce spécialiste des cinémas du continent, a relevé que le Maroc s'est hissé en deux décennies au rang des pays les plus dynamiques en matière de production comme de coopération.

"Au début des années 2000, le pays produisait à peine trois longs-métrages par an. Aujourd'hui, on en compte entre 20 et 25, sans parler des dizaines de courts-métrages et de documentaires", a-t-il souligné. Présent depuis longtemps dans les grands festivals africains comme le FESPACO, le Royaume y joue un rôle actif, "pas seulement à travers ses films, mais aussi par un soutien logistique, politique et symbolique constant", a-t-il fait savoir. En effet, le critique sénégalais considère que cette présence s'inscrit dans "le prolongement naturel des initiatives Royales" en faveur de la coopération



tion Sud-Sud, intégrant pleinement le cinéma dans cette dynamique géopolitique et culturelle.

Concernant les relations entre le Maroc et le reste du continent, le critique insiste sur l'importance stratégique de la coproduction interafricaine, assurant

que c'est ce modèle qui garantira l'avenir de la circulation des œuvres, leur financement et leur visibilité.

"Si un producteur marocain coproduit un film sénégalais ou malien, il aura naturellement intérêt à le faire exister aussi dans son pays. La coproduction permet de mutualiser les ressources, de partager les regards et de créer un vrai maillage panafricain", a-t-il soutenu.

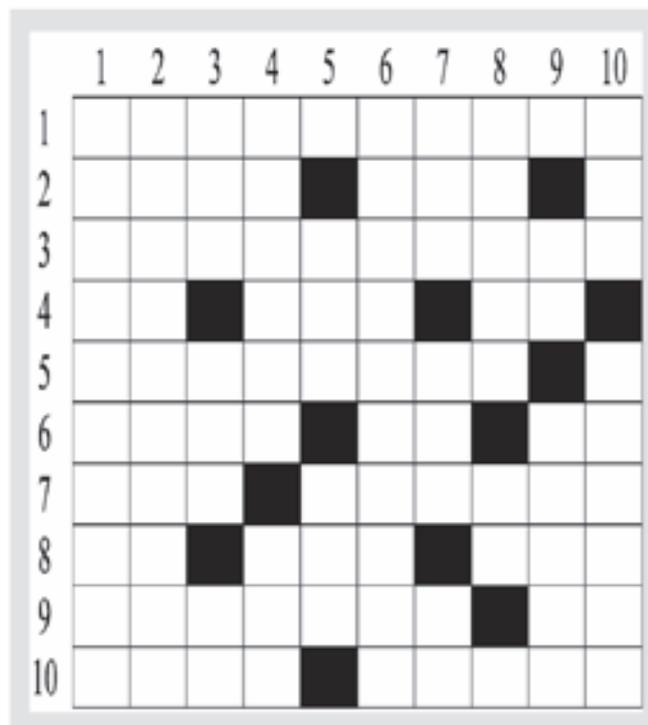
Abordant l'évolution du documentaire, M. Demba Cissokho a salué l'émergence d'une nouvelle génération de cinéastes africains, très ancrés dans le réel, la mémoire, les archives, les luttes sociales ou encore les enjeux culturels contemporains.

Et de conclure que le présent et l'avenir du 7<sup>ème</sup> art africain résident dans la solidarité, la mise en réseau des institutions, le partage des moyens de production et la collaboration entre critiques, réalisateurs et décideurs.

Par Samia Boufous (MAP)



## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Science des sources thermales
- 2- Roche en fusion - Artère
- 3- Egrement
- 4- Génisse - Porte charge - Tableau
- 5- Peu raffiné
- 6- Laineux - Tête de liste - Article espagnol
- 7- Précis - Basané
- 8- Sans effets - Carboriologie - Lentille
- 9- Injecté de sang
- 10- Crochet - Laminé

## VERTICALEMENT

- 11- Grêle
- 12- Cultivateurs
- 13- Petit if - Marche - Carte
- 14- Valeur - Existence
- 15- Monarque - Chance
- 16- Calme
- 17- Institut de France - Avant les autres - Coordonnant
- 18- Elle court Paris - Se le suit
- 19- Alternative - Démouler
- 20- Fameux espion - Ajustée

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

				7	9	4		
7	6		1	9				
	9	5	8					
	8	6		1	2	9		
4			2					1
	2	9	8			3	5	
			5	2		3		
			1	7		8	5	
7	5	6						

## Difficile

			8	5	4		1	
	9	5						7
	8		6					3
	4		9					
3	2						7	1
				1			8	
7				3			2	
8						7	5	
5		7	1	8				

## Moyen

			5					
8	3		1	6				
6	7			9				1
		8					4	
9	2		4	1	5		8	3
	4					7		
7				8			9	5
				5	4		2	7
					3			

## Expert

		3	2					
4	9						7	2
6	8			1			3	
		5			8			
			9	5				
			1			3		
	3	4			2	5		
8	1				4	3		
					6	7		

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

9	5	7	2	3	6	4	1	8
4	1	8	7	5	9	3	6	2
6	3	2	4	8	1	5	7	9
8	4	3	1	7	5	2	9	6
1	7	9	6	4	2	8	5	3
2	6	5	8	9	3	7	4	1
5	8	1	3	6	4	9	2	7
3	2	4	9	1	7	6	8	5
7	9	6	5	2	8	1	3	4

## Difficile

6	7	3	4	9	2	8	1	5
1	4	2	3	8	5	9	6	7
8	5	9	6	7	1	2	3	4
4	1	8	5	6	7	3	2	9
3	2	7	1	4	9	6	5	8
5	9	6	2	3	8	4	7	1
7	6	1	9	2	4	5	8	3
2	8	4	7	5	3	1	9	6
9	3	5	8	1	6	7	4	2

## Moyen

3	5	4	8	6	7	1	9	2
6	2	7	1	5	9	8	3	4
8	9	1	3	4	2	6	7	5
2	1	9	6	7	5	3	4	8
7	6	3	4	8	1	2	5	9
5	4	8	9	2	3	7	6	1
4	7	2	5	3	8	9	1	6
1	8	6	7	9	4	5	2	3
9	3	5	2	1	6	4	8	7

## Expert

5	4	3	7	1	8	6	9	2
9	7	8	6	3	2	5	1	4
6	1	2	4	9	5	3	8	7
4	3	7	8	5	1	9	2	6
8	2	9	3	7	6	4	5	1
1	6	5	9	2	4	7	3	8
2	8	6	5	4	9	1	7	3
3	9	4	1	8	7	2	6	5
7	5	1	2	6	3	8	4	9

Maitre MAHMOUH Nouredine  
Notaire à Oujda  
08 Bd Derfoufi 2ème étage  
appt 6, Oujda  
Tel: 0536707098  
-STE BAK IMMO- SARL  
Au capital de Six Cent Mille Dirhams (600.000,00 dh).  
Siège social: Oujda, Bd Derfoufi Imm 42, 2ème Etage N°9.  
R.C N°: 24273.

Aux termes d'un acte notarié dressé par Me Nouredine MAHMOUH Notaire à Oujda, en date du 22/05/2025, les associés de la -STE BAK IMMO-SARL ont accepté la cession de la totalité des parts sociales des Mrs Khalil TALHAOUL, Rafiq TALHAOUL, Ahmed TALHAOUL, Hassan TALHAOUL, Ali TALHAOUL et Mme Assia BANA soit 6000 parts sociales à concurrence de 5880 parts au profit de la société -CJR IMMOBILIER- SARL immatriculé au registre de commerce d'Oujda sous le N° 42809 et 120 parts au profit de Mr RAHAL LEKNANI et ont accepté la démission de Mr Ahmed TALHAOUL, Hassan TALHAOUL et Khalil TALHAOUL de leurs fonctions des cogérants et la nomination de Mr RAHAL LEKNANI comme gérant unique de ladite société.  
N° 3985/PA

FIDUKHAL  
APPT 3 IMM 12 RUE MY EL HASSAN  
KHOURLBGA, B.P:230  
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE SARL AU  
I) Suivant acte sousseigné privé du 26 MAI 2025 il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
1- DENOMINATION : Société nommée : SOCIETE EL-HOR PROTECTED SARL, A A U  
2- ASSOCIE: MONSIEUR EL-HOR ADIL  
3- OBJET : GARDIEN-NAGE  
4- SIEGE : Est établi à N° 426 BLOC 16 HAY RIAD KHOURLBGA  
5- DUREE : Est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de prorogation ou dissolution anticipée prévue par la loi ou par les présents statuts.  
6- CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000dh), lequel est divisé en mille parts  
MONSIEUR EL-HOR ADIL 1 000 parts  
SOIT AU TOTAL : 1 000 parts  
7 -GERANCE : MONSIEUR EL-HOR ADIL est nommé le gérant de la société pour une durée illimitée.  
8 -EXERCICE SOCIAL : Du 25 MARS au trente et un décembre.  
9-BENEFICES : Après prélèvement de 5 % pour la constitution de la réserve légale, le surplus est affecté suivant la décision des associés.  
Le dépôt légal de la société est déposé au tribunal de première instance de KHOURLBGA le : 17/06/2025 sous le N° :1508  
La société est inscrite au registre du commerce au tribunal de KHOURLBGA Sous le N° 9427 Le 17/06/2025.  
N° 3986/PA

5- DUREE : Est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de prorogation ou dissolution anticipée prévue par la loi ou par les présents statuts.  
6- CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000dh), lequel est divisé en cinq mille parts  
MONSIEUR ZAHAR YOUNES 5 000 parts  
SOIT AU TOTAL : 5 000 parts  
7 -GERANCE : MONSIEUR ZAHAR YOUNES est nommé le gérant et responsable d'activité de la société pour une durée illimitée.  
8 -EXERCICE SOCIAL : Du 06 juin au trente et un décembre.  
9-BENEFICES : Après prélèvement de 5 % pour la constitution de la réserve légale, le surplus est affecté suivant la décision des associés.  
Le dépôt légal de la société est déposé au tribunal de première instance de KHOURLBGA le : 13/06/2025 sous le N° :1506  
La société est inscrite au registre du commerce au tribunal de KHOURLBGA Sous le N° 9423 Le 13/06/2025  
N° 3987/PA

FIDUKHAL  
APPT 3 IMM 12 RUE MY EL HASSAN  
KHOURLBGA, B.P:230  
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE SARL AU  
I) Suivant acte sousseigné privé du 19 MAI 2025 il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
1- DENOMINATION : Société nommée : SOCIETE Z-LINE.CARS SARL AU  
2- ASSOCIE: MONSIEUR ZAHAR YOUNES  
3- OBJET : LOCATION DE VOITURE SANS CHAUFFEUR  
4- SIEGE : Est établi à IM-MEUBLE F6 APPT 1 ETAGE 1 RUE MOHAMMED 6 YASMINE 1 TRANCHE 2 KHOURLBGA.  
5- DUREE : Est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de prorogation ou dissolution anticipée prévue par la loi ou par les présents statuts.  
6- CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000dh), lequel est divisé en mille parts  
MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED 1 000 parts  
SOIT AU TOTAL : 1 000 parts  
7 -GERANCE : MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED est nommé le gérant de la société pour une durée illimitée.  
8 -EXERCICE SOCIAL : Du 19 MAI au trente et un décembre.  
9-BENEFICES : Après prélèvement de 5 % pour la constitution de la réserve légale, le surplus est affecté suivant la décision des associés.  
Le dépôt légal de la société est déposé au tribunal de première instance de KHOURLBGA le : 28/05/2025 sous le N° :1479  
La société est inscrite au registre du commerce au tribunal de KHOURLBGA  
N° 3988/PA

5- DUREE : Est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de prorogation ou dissolution anticipée prévue par la loi ou par les présents statuts.  
6- CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000dh), lequel est divisé en mille parts  
MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED 1 000 parts  
SOIT AU TOTAL : 1 000 parts  
7 -GERANCE : MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED est nommé le gérant de la société pour une durée illimitée.  
8 -EXERCICE SOCIAL : Du 19 MAI au trente et un décembre.  
9-BENEFICES : Après prélèvement de 5 % pour la constitution de la réserve légale, le surplus est affecté suivant la décision des associés.  
Le dépôt légal de la société est déposé au tribunal de première instance de KHOURLBGA le : 28/05/2025 sous le N° :1479  
La société est inscrite au registre du commerce au tribunal de KHOURLBGA  
N° 3989/PA

FIDUKHAL  
APPT 3 IMM 12 RUE MY EL HASSAN  
KHOURLBGA, B.P:230  
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE SARL AU  
I) Suivant acte sousseigné privé du 19 MAI 2025 il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
1- DENOMINATION : Société nommée : SOCIETE MEDIC-CHARFAOUI SARL AU  
2- ASSOCIE: MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED  
3- OBJET : IMPORT EXPORT DE DISPOSITIFS MEDICAUX ET PRO-DUITS DE SANTE  
4- SIEGE : Est établi à N°13 2ème ETAGE LOT MOUSTAKBAL HAY SAADA KHOURLBGA  
5- DUREE : Est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de prorogation ou dissolution anticipée prévue par la loi ou par les présents statuts.  
6- CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000dh), lequel est divisé en mille parts  
MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED 1 000 parts  
SOIT AU TOTAL : 1 000 parts  
7 -GERANCE : MONSIEUR CHARFAOUI MOHAMED est nommé le gérant de la société pour une durée illimitée.  
8 -EXERCICE SOCIAL : Du 19 MAI au trente et un décembre.  
9-BENEFICES : Après prélèvement de 5 % pour la constitution de la réserve légale, le surplus est affecté suivant la décision des associés.  
Le dépôt légal de la société est déposé au tribunal de première instance de KHOURLBGA le : 28/05/2025 sous le N° :1479  
La société est inscrite au registre du commerce au tribunal de KHOURLBGA  
N° 3990/PA

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER  
POLE PROJETS LGV-  
DIRECTION SUPPORT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°255028/PLGV  
Le 17/07/2025 à 9 heures,  
Il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant la réalisation des :  
Prestations de contrôle extérieur topographique relatif aux travaux de génie civil et des équipements ferroviaires liés au doublement de la voie ferrée entre le triangle de Moghoroa PK 5+000 et PK 16 +900 de la ligne Tanger/Fès et remaniement de la gare Ksar Sghir.  
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Web de

l'ONCF à l'adresse [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma), suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.  
• L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'ouvrage est fixée à 1 200 000,00 DH TTC.  
• Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 18 000,00 DH.  
Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.  
Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.  
N° 3989/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Settat  
**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N°34/BG/F/2025 DU 01/06/2025 A 10 HEURES**  
Il est porté à la connaissance du public que ledit appel d'offres ouvert simplifié ci-dessus relatif à l'acquisition de drone et ses accessoires -Province Settat, a connu une rectification de la date d'ouverture des plis au niveau du journal libération n°10538 publié du 19/06/2025 : Lire le 0107/2025 au lieu du 0106/2025.  
La reste est sans changement.  
N° 3990/PA

ROYAUME DU MAROC  
Société de Développement Local  
Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains SA



**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2025/GAMDU**

Le Directeur général de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°14/2025/GAMDU, ayant pour objet :

**La location des autocars pour la gestion des transferts, transport terrestre dans le cadre de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations Maroc 2025**

- La date d'ouverture des plis a été reportée au 09 Juillet 2025 à 11h00 au lieu de 24 juin 2025 à 11h00.  
N° 3992/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS DE REPORT**

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture de la séance des plis relatif à la consultation architecturale N°06/BP/2025 parus dans les journaux :

- Libération n°10525 du 31 /5/ 2025
- Rissalat al ouma n°13054 du 31/5/2025

Concernant : l'Etude architecturale et suivi des travaux de construction de trois sièges du groupement des communes territoriales Hrara, Jamaa Shaim et Gzoula- pour la gestion du service de la prévention et l'hygiène (GCT-BCH) dans la province Safi, région Marrakech-Safi

a été reportée comme suit :

Report de la date d'ouverture des plis du 26 juin 2025 à 11h00 au 03 juillet 2025 à 10 h00.

Le reste est sans changement.  
N° 3991/PA

ROYAUME DU MAROC  
Société de Développement Local  
Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains SA



**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2025/GAMDU**

Le Directeur général de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°14/2025/GAMDU, ayant pour objet :

**La location des autocars pour la gestion des transferts, transport terrestre dans le cadre de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations Maroc 2025**

- La date d'ouverture des plis a été reportée au 09 Juillet 2025 à 11h00 au lieu de 24 juin 2025 à 11h00.  
N° 3992/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DIVISION DES AF-  
FAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIE  
N°10/INDH/2025-  
RESERVE AUX PETITES  
ET MOYENNES  
ENTREPRISES

Le : 03/07/2025 A 11 H ;  
Il sera procédé, à la division  
des Affaires financières de  
la Province de Chtouka Ait  
Baha , au bureau n°21 à  
l'ouverture des plus relatifs à  
l'appel d'offres ouvert Simplifié  
sur offres de prix N°10/INDH/2025  
du 03/07/2025.11 H pour :  
TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE LA  
ROUTE MENANT A  
L'ECOLE SATELLITE TIN  
LHAJ ALI A PARTIR DU  
CENTRE DU DOUAR TIN  
LHAJ ALI SUR UNE  
LONGUEUR DE 1 KM A  
LA CT OUED ESSAFA  
DANS LE CADRE DE  
L'INDH2025 - PROVINCE  
CHTOUKA AIT BAHA  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 809995,00  
DH\$ TTC (Huit cent neuf  
Mille neuf cent quatre  
vingt quinze Dirhams,  
00cts toutes taxes  
comprises).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
16000,00dh\$ (seize mille  
dirhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 et 135 du décret n°2-  
22-431 du 15 chaabane  
1444(08 mars2023 ) relatif  
aux marchés publics .  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voix électronique dans le  
portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma .  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.  
N° 3994/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DIVISION DES AF-  
FAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIE  
N° 11/INDH/2025

Le 01/07/2025 A 11 H ;  
Il sera procédé, à la division  
des Affaires financières de  
la Province de Chtouka Ait  
Baha , au bureau n°21 ; à  
l'ouverture des plus relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
Simplifié sur offres de prix  
n°11/INDH2025 du  
01/07/2025 à 11h, pour :  
Revêtement en pave et dal-  
lage des accès aux douars  
Togarene et Adouar à LA  
CT Sidi Boushab dans le  
cadre de l' INDH2024 -  
PROVINCE CHTOUKA  
AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma .  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Quatre  
Cent dix huit Mille deux  
Cent cinquante quatre  
Dirhams,00 (418234,00)  
DH\$)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
8000,00 dh\$ (huit Mille  
Dirhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 du décret n°2-22-431  
du 15 chaabane 1444(08  
mars2023 ) relatif aux  
marchés publics .  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voix électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma .  
N° 3996/PA

www.marchespublics.gov.  
ma .  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.  
N° 3995/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION  
DAKHLA OUED  
EDDAHAB  
PROVINCE  
OUED EDDAHAB  
CERCLE EL AGOUB  
CAIDAT IMLILI  
COMMUNE  
TERRITORIALE IMLILI  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE SUR OFFRES  
DES PRIX  
N° : 07/2025/CI

Le Mercredi 02 juillet  
2025 à 11h, il sera procédé à  
la salle de réunion au siège  
de la commune Imlili à  
l'ouverture des plus de  
l'appel d'offres ouvert  
simplifié sur offres de prix  
relatif aux travaux de  
construction d'une maison  
d'hôte au nouveau centre  
Imlili.

Les dossiers d'appel d'of-  
fres doivent être téléchar-  
gés à partir du portail des  
marchés publics : www.  
marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire  
est de 7 000,00 dh  
(sept mille dirhams 00cts).  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : trois cent  
quatre-vingt et un mille six  
cent dix-huit Dirhams TTC.

Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-  
sitions des articles du 30  
à 34 du décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (08  
mars 2023) relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent :  
• déposer leur dossier par  
voix électronique sur le  
portail des marchés pu-  
blics www.marchespub-  
lics.gov.ma .

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 8 du  
règlement de consultation.

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم تارودانت  
جماعة القاضي

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

تنظم جماعة والقاضي امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: محرز 1د السلم

11 برسم سنة 2025 وذلك يوم: 04 غشت 2025 لفائدة المحررين د 2 التابيين

لجماعة والقاضي والذين قضوا 6 سنوات في الإطرار وذلك ابتداء من الساعة: 10

صباحا بمقر جماعة والقاضي. يحدد عند المناصب المتباري بشأنها: منصب واحد.

يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموظفين بالجماعة

المذكورة قبل: 29 يوليوز 2025 وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات .

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES  
PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE  
DES MARCHES dans le cadre de l'INDH ET BC  
Maître d'ouvrage : province de CHTOUKA AIT BAHA  
ANNÉE BUDGETAIRE 2025

Le programme prévisionnel complémentaire des marchés du budget général, INDH et FDR que la province de CHTOUKA AIT BAHA, envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025						
PRESTATIONS TRAVAUX ANNEES BUDGETAIRES 2025						
N	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Construction de la liaison routière reliant le route 87 2021 et le groupe scolaire des Douars, commune AR-Adouar sur une longueur de 1,2 km	Site localités et Douars	1 000 000,00	A.O.O.NATIONAL	MAI 2025	PM
2	TRAVAUX DE RESEAU D'EGOUTS (LIGNES ROULETTES) - RELIANT DOUAR BRICHON ET DOUAR AIT FACHOU, SUR UNE LONGUEUR DE 1,8 KM BRICHON A LA CT AIT MELI, DOUAR LE CAIR BAHIA	AIT MELI	1 000 775,00	A.O.O.NATIONAL	MAI 2025	
3	Construction de la liaison routière reliant le route 87 2021 et le groupe scolaire Agayoune, commune d'AIT Oued, et reliant au douars AIT Oued et Ait sur une longueur de 1,6 km	Site localités et Douars	1 000 000,00	A.O.O.NATIONAL	MAI 2025	PM
4	Construction de la liaison routière reliant le centre de douar Boushab au douar Tigrine sur une longueur de 1,2 km	AIT MELI	1 200 000,00	A.O.O.NATIONAL	JUN 2025	
5	Revêtement en pave et dallage des accès aux douars Tograne et Adouar à LA CT Sidi Boushab dans le cadre de l'INDH2024 - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA	SEE BOUCHAB	600 250,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JUN 2025	
6	Rehabilitation de la route nationale 43 route nationale 10 Imlili sur une longueur de 1 km à partir de douar Tin Lhaj Ali	Oued oued	500 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JULIET 2025	
7	Travaux d'aménagement des accès - Au douars rural (commune de douar et oued) - Au centre de douar oued 1 du centre douar (commune) sur une longueur totale de 900 m	Terra et béton	700 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JULIET 2025	PM
8	Rehabilitation des routes de centre douar oued 1 du centre douar (commune) et au centre de douar	Terra et béton	100 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JULIET 2025	
9	Équipement de forage et construction d'un réservoir avec capacité de 20 m³ au douar Tachit	Site localités et Douars	1 000 000,00	A.O.O.NATIONAL	JULIET 2025	PM
10	Atteinte des travaux de construction d'un réservoir avec capacité de 75 m³ au douar Tin Lhaj Ali (commune)	ENCHADEN	300 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JULIET 2025	
11	Construction d'un ponton préfabriqué (type T)	Oued oued Ait meli	1 100 000,00	A.O.O.NATIONAL	JULIET 2025	PM
12	TRAVAUX DE RESEAU D'EGOUTS (LIGNES ROULETTES) - RELIANT DOUAR BRICHON ET DOUAR AIT FACHOU, SUR UNE LONGUEUR DE 1,8 KM BRICHON A LA CT AIT MELI, DOUAR LE CAIR BAHIA	Terra et béton Ait meli	1 000 775,00	A.O.O.NATIONAL SIMPLIFIE	JULIET 2025	

PRESTATIONS FOURNITURE ANNEES BUDGETAIRES 2025						
N	Objet	Lieu de livraison	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Acquisition de 30 véhicules de transport scolaire	PROVINCE	1 000 000,00	A.O.O.PUBLIC NATIONAL	MAI 2025	
2	Acquisition de Matériel Médico-Technique (Poir - Cercle Sante Rural Niveau 1 A Ait Ouaghrat - A CT Oued Boudia - Cercle Sante Rural Niveau 1 - A La CT) (08 mars 2023) - Province Chouka Ait Baha	OUED ESSAFA DE M'KOUREN	27000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JUN 2025	
3	Acquisition des équipements au profit des bénéficiaires de la maison de citoyens Benaga	Benaga	300 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JUN 2025	
4	Équipement des salles dans les complexes socio-culturels (SCC) et centres d'investissement scolaire	PROVINCE	1 000 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JUN 2025	
5	Mise à niveau des Oued Talba	PROVINCE	1 000 000,00	A.O.O.NATIONAL	JUN 2025	
6	Atteinte de l'équipement des équipements d'investissement des projets au profit des élèves des Oued Talba	PROVINCE	1 000 000,00	BC A.O.O.NATIONAL	JUN 2025	
7	Atteinte de l'équipement des Oued Talba et la mise à jour de la prestation	PROVINCE	200000,00	BCAO	JUN 2025	
8	Acquisition des Matériel Informatique pour le Poste de Commandement (PCC) des Oued Talba, Line Annexe Administrative de Benaga, Centre Annexe Administrative de Benaga, Centre de Douars (PCC) des Oued Talba, Centre de Douars (PCC) de la Province Chouka Ait Baha	BOUGRA SEN SEN AIT AMELIA AIT OUCHEM (DA OUCHEM)	600 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JULIET 2025	
9	Acquisition de matériel et mobilier de bureau pour le poste de commandement (PCC) des Oued Talba, Line Annexe Administrative de Benaga, Centre Annexe Administrative de Benaga, Centre de Douars (PCC) des Oued Talba, Centre de Douars (PCC) de la Province Chouka Ait Baha	BOUGRA SEN SEN AIT AMELIA AIT OUCHEM (DA OUCHEM)	300 000,00	A.O.O.SIMPLIFIE	JULIET 2025	

PRESTATIONS DE SERVICE ANNEES BUDGETAIRES 2025						
N	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	ÉTUDE ET SUITES TRAVAUX DE : • EQUIPEMENT D'UN FORAGE ET CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR SEMI ENTERRÉ DE 100 M3 AU DOUAR TALBA A LA CT SEBARDJELAH ET BOUCHOURI • AMÉNAGEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU SOBRIÈVE (PNEU CAPACITÉ DE 75 M3 AU DOUAR TIN (3800) BRAHEM A LA CT ENCHADEN	SEN ARDELIAH ET BOUCHOURI ENCHADEN	100 000,00	NON DE COMMANDE	JUN 2025	
2	Mission d'étude et suivi des Travaux des constructions de liaisons routières dans le cadre de l'INDH 2025 - Province de Chouka Ait Baha	Terra et Béton Oued oued (AIT A. et Boucharit AIT MELI)	200 775,00	NON DE COMMANDE	JUN 2025	
3	Etude architecturale de la construction de 4 salles professionnelles type T1	Oued ENCHADEN MELK		A.O.O.NATIONAL	JUN 2025	

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE LA**  
**SANTÉ ET DE LA**  
**PROTECTION SOCIALE**  
**CHU IBN ROCHD-**  
**CASABLANCA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SIMPLIFIÉ**  
**SUR OFFRES DES PRIX**  
**N° 065/2025/CHUIRC**  
 Le 01/07/2025 à 10 h 30 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°065/2025/CHUIRC du 01/07/2025 pour : L'ACHAT DE MOBILIER MEDICAL (PNEUMOLOGIE POUR L' HOPITAL 20 AOUT 1953 RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASA-BLANCA - Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.  
 Lot n°1 : CHAISE ROULANTE TYPE 1  
 Lot n°2 : CHARIOT A PANSEMENT TYPE 1  
 Lot n°3 : CHARIOT BRANCARD AVEC RIDELLES  
 Lot n°4 : CHARIOT D'ANESTHESIE  
 Lot n°5 : DIVAN D'ACCOMPAGNEMENT  
 Lot n°6 : DIVAN D'EXAMEN A TETIERE RELEVABLE PEINT EN EPOXY AVEC MATELAS  
 Lot n°7 : ESCABEAU A 2 MARCHES EN INOX  
 Lot n°8 : FAUTEUIL RELAX POUR PRELEVEMENT  
 Lot n°9 : NEGATOSCOPE 2 PLAGES A LED  
 Lot n°10 : NEGATOSCOPIES A 4 PLAGES LED  
 Lot n°11 : NEGATOSCOPIES LED A 3 PLAGES  
 Lot n°12 : POTENCE A SERUM SUR ROULETTE REGLABLE EN HAUTEUR A DEUX CROCHETS  
 Lot n°13 : TABOURET AVEC DOSSIER EN PLYURETHANE  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 \* L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit:  
 Lot n°1 : 15 840,00 (Quinze mille huit cent quarante dirhams)  
 Lot n°2 : 25 560,00 (Vingt-cinq mille cinq cent soixante dirhams)  
 Lot n°3 : 52 800,00 (Cinquante-deux mille huit cents dirhams)  
 Lot n°4 : 126 000,00 (Cent vingt-six mille dirhams)  
 Lot n°5 : 59 400,00 (Cinquante-neuf mille quatre cents dirhams)  
 Lot n°6 : 23 100,00 (Vingt-trois mille cent dirhams)  
 Lot n°7 : 6 600,00 (Six mille six cents dirhams)  
 Lot n°8 : 103 680,00 (Cent trois mille six cent quatre-vingts dirhams)  
 Lot n°9 : 20 000,02 (Vingt mille dirhams deux centimes)

Lot n°10 : 48 000,02 (Quarante-huit mille dirhams deux centimes)  
 Lot n°11 : 21 600,00 (Vingt et un mille six cents dirhams)  
 Lot n°12 : 6 240,00 (Six mille deux cent quarante dirhams)  
 Lot n°13 : 24 000,00 (Vingt-quatre mille dirhams)  
 \*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

**N° 3997/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de l'Intérieur  
 Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra  
 Province de Béril-Mellal  
 Secrétariat Général  
 DBM/SM  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ INTERNATIONAL**  
 N° 08/BG/2025  
 Le 17/07/2025 à 10h00min il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béril-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU AU PROFIT DES POSTES DES COMMANDEMENTS RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 dhs = TRENTE MILLE DIRHAMS.  
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.555.638,00 dhs = Un million cinq cent cinquante-trois mille six cent trente-huit DIRHAMS.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaaban 1444 ( 08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

**N° 3998/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication  
 Département de la Culture  
 Direction Régionale de la Culture  
 Tanger-Tétouan-Al Hoceima  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX**  
 N°07/2025/DRCTTH DU 15/07/2025 A 10 heures  
 Séance Publique  
 Le mardi 15 Juillet 2025 à 10h. Il sera procédé, au siège de la Direction régionale de la Culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert national, sur offres de prix n° : 07/2025/DRCTTH, ayant pour objet : ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU AU PROFIT DE LA BIBLIOTHEQUE = HADJ ABDESSELAM HESSISEN = A KSAR EL KEBIR RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE RÉ-

**N° 3998/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de l'Intérieur  
 Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra  
 Province de Béril-Mellal  
 Secrétariat Général  
 DBM/SM  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ**  
 N° 09/BG/2025  
 Le 03/07/2025 à 10h30min, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL (RESIDENCE OFFICIELLE).  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 dhs = Sept Mille Dirhams.  
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 377.043,60 dhs = TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE QUARANTE-TROIS DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaaban 1444 ( 08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

**N° 3999/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication  
 Département de la Culture  
 Direction Régionale de la Culture  
 Tanger-Tétouan-Al Hoceima  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 15/2025/DPA/22**  
 Séance publique  
 Le 04/07/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes (DPAM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOGEMENT ADMINISTRATIF A LA COMMUNE URBAINE DE MEKNES PREFECTURE DE MEKNES.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de soixante-

vingt mille trois cent quarante dirhams (65 340,00DH TTC).  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 • L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Un million six mille huit cent vingt-quatre Dirhams TTC : 1 006 824,00 DH TTC.  
 • Le cautionnement provisoire est de : vingt Mille Dirhams : 20 000,00 DH  
 • Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 37 et 135 du décret relatif des marchés publics n°2-22-431.  
 • Les plis des concurrents sont envoyés exclusivement par voie électronique dans le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément aux articles 9 et 12 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 04 Hija1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.  
 • Les documents techniques prévus par l'article 14 du règlement de consultation doivent obligatoirement être déposés, contre récépissé, au plus tard le 14/07/2025 à 16h00mn, auprès du service des affaires administratives et financières de la direction régionale de culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), ou peuvent également être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 4000/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL, ET DES EAUX ET FORÊTS**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 15/2025/DPA/22**  
 Séance publique  
 Le 04/07/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes (DPAM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOGEMENT ADMINISTRATIF A LA COMMUNE URBAINE DE MEKNES PREFECTURE DE MEKNES.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de soixante-

vingt mille trois cent quarante dirhams (65 340,00DH TTC).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille dirhams (1 000,00dhs).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n°2-22-431 du Chaabane 1444/08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4001/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de la santé et de la protection sociale  
 Direction Régionale de la Santé Fès-Meknes  
 Délégation provinciale d'El Hajeb  
 CHP El Hajeb  
**Appel d'Offres Ouvert Simplifié sur Offres des prix**  
**N° 14/2025/CHP/ELH**  
 Le Mercredi 02/07/2025 à 10H00, il sera procédé, au bureau des marchés du CHP El Hajeb, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix n° 14/2025/CHP/ELH pour : ACHAT DE FONGIBLES DE LABORATOIRE POUR LE CHP EL HAJEB  
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 • L'estimation est fixée à la somme : 109 694,40DH (Cent neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze dirhams quarante centimes).  
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2000,00DH (Deux mille dirhams).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34, du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 La Documentation techniques exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le bureau des marchés du CHP El Hajeb au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou peuvent être déposés par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article 37 du décret des marchés publics précité à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

**N° 4002/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE BENIMELLAL**  
**CERCLED'EL KSIBA**  
**CAIDAT DE TAGZIRT**  
**COMMUNE**  
**DE TANOUGHA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° : 02/2025/CT.**  
 Le Jeudi 03 Juillet 2025 à 11h00 min, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune de Tanougga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° : 02/2025/CT  
 Objet de : ACQUISITION D'EQUIPE AMBULANCE EQUIPEE ET D'UN FOURGON MORTUAIRE.  
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quaratorze Mille Dirhams (14000,00Dhs)  
 • L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cents soixante-cinq mille-Dirhams (765 000,00Dhs) TTC.  
 • Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
 • Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, à partir de l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 • Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément, à l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et aux dispositions de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
 • Les documents techniques (Fiches techniques, Catalogues, prospectus, notices, ...) doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la commune de Tanougga au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou peuvent être déposés par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article 37 du décret des marchés publics précité à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

**N° 4003/PA**

technique.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 7 du règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA
SANTETE DE LA
PROTECTION SOCIALE
DIRECTION
REGIONALE
CASA-SETTAT
CHP MOULAY
ABDELLAH DE
MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
SUR OFFRE DE PRIX
N°2/2025
(SEANNE PUBLIQUE)

Le 15/07/2025 à 10 H il sera procédé, dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Préfectoral de Mohammedia, sis à avenue Hassan II Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre-souvent national sur offre de prix n°2/2025 du 15/07/2025 pour : La maintenance préventive et corrective du matériel technique et médico technique y compris scanner de marque « HITACHI/SUPRIA » - du service d'imagerie médicale du Centre Hospitalier Préfectoral de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marches-publics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 700.008,00 (Sept cent mille huit dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :14.000,00(Quatorze mille dirhams)
La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des

concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Une visite des lieux sera programmée le 10/07/2025 à 11H.

N° 4004/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 10/BG/2025

Le 14 /07 / 2025 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat général, sis au siège de la province de KHOURIBGA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 10/BG/2025 du 14/ 07 /2025 pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS :

- 3ème ANNEXE ADMINISTRATIVE A LA VILLE D'OUED-ZEM
- 4ème ANNEXE ADMINISTRATIVE A LA VILLE D'OUED-ZEM
- CERCLE OUED-ZEM.

CERCLE BEJAAD
- CAIDAT SMAALA-CAIDAT OULED YOUSSEF BNI BATAOU
- PROVINCE DE KHOURIBGA -

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Deux millions trois cent sept mille quatre cent vingt dirhams TTC ( 2 307 420,00DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dh)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent :
Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

N° 4005/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
L'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° 05/2025

Le 16/07/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement, du Transport , de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 05/2025 du 16/07/2025 pour : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE SURFACE DE LA RR320 DU PK 83+100 AU PK 89+800 (DE L'EX PK16+300 A L'EX PK23+000) SUR DES SECTIONS DISCONTINUES (PROVINCE DE MEOUOUNA) (PC 2025)

-le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 964 592,00 TTC (Un million neuf cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux dirhams toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille Dirhams (8000 DH\$).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 4006/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CERCLE AIT DAUD
CAIDAT DE BIZZAD
COMMUNE
EZZAOUIE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n°04/BCEZ/2025

Le 14 juillet 2025 à 11h, il sera procédé dans les bureaux siège communal de la commune EZZAOUIE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour :

- AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT LA ROUTE "AIT AHMED OUBELLA " ET DOUAR TIKHESSITE

- AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT ZAOUITE ISSOUKINE ET DOUAR AIT OUKRIM VIA TALAARSTE
Conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n° 1692-23 du

23juin2023 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de (Quinze Mille dirhams) 15.000,00 dh\$

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (756.000,00dh\$) Sept Cent Cinquante Six Mille Dirhams (TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et34 du décret n° n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma , conformément aux dispositions de l'article 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation ;

N° 4007/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

Table with 24 columns: N° train, Ville, Arr. Marrakech, Départ Marrakech, Arrivée Casablanca, Départ Casablanca, Arrivée Fes, etc. It lists train schedules between Marrakech, Casablanca, and Fes.

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

Table with 24 columns: N° train, Ville, Arr. Fes, Départ Fes, Arrivée Casablanca, Départ Casablanca, Arrivée Marrakech, etc. It lists train schedules between Fes, Casablanca, and Marrakech.



07H00 : Hymne National + Coran  
07H10 : Documentaire amazigh  
07H40 : Documentaire amazigh  
08H10 : Entre ciel et terre  
09H05 : Amelay  
10H05 : Yakout w anbar  
11H00 : Oussrati



12H00 : Machi Bhalhom  
12H15 : Ahlam City  
12:50 : Journal Télévisé  
13:27 : Prière du vendredi  
14H10 : Allah y sameh  
14:40 : Journal Télévisé  
15:00 : Journal Télévisé  
15H20 : Nour wa bas-sair  
15H35 : Amdah Nabouyiya  
15H50 : Yas'Alounak  
16H30 : Amouddou  
17H00 : Haya Ala Al Falah  
18H00 : Machi Bhalhom  
18H15 : Machi Bhalhom  
18:30 : Journal Télévisé  
18H50 : Al Wajh Al Akhar  
19H25 : Babou aala Babi  
19H30 : Zaki El Kheffa



19H40 : Super Market  
20H00 : Ala Ghafla  
21:00 : Journal Télévisé  
22H00 : Attahadi  
23H40 : Cinéma Al Aoula  
00:10 : Journal Télévisé  
00H3 : Allah y sameh  
01H05 : Al Wajh Al Akhar  
01H35 : 45 Dakika  
02H30 : WARAA SITAR  
03H00 : Yakout w anbar  
04H00 : Documentaire amazigh  
04H30 : Documentaire amazigh  
05H00 : Entre ciel et terre  
06H00 : Oussrati



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec laurats mawahib tajwid al qor'an  
06:00:00 : MAGAZINE : Chhiwat bladi  
06:30:00 : SABAHYAT 2M  
07:25:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
08:10:00 : MAGAZINE : POP UP  
08:35:00 : FEUILLETON : INTIQAM  
09:20:00 : FEUILLETON : ZINA  
09:50:00 : MAGAZINE : CHHIWA MA3A CHOU-MICHA  
09:55:00 : FEUILLETON : WOUJA3 LQALB  
10:40:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
11:05:00 : SABAHYAT 2M  
12:00:00 : FEUILLETON : OUCHEN  
12:35:00 : METEO  
12:45:00 : AL AKHBAR  
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI  
13:30:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI  
14:05:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
14:55:00 : JOURNAL AMAZIGH  
15:10:00 : MAGAZINE : TOUROUQ AL JARIFINE  
15:20:00 : MAGAZINE : AL ISLAM SAMAL WA SOULOUK  
15:30:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS  
15:40:00 : FEUILLETON : HKAYTI  
17:05:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
18:00:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA ALMA  
18:10:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR  
18:25:00 : CHHIWA MA3A CHOU-MICHA  
18:35:00 : MAGAZINE : POP UP  
18:50:00 : FEUILLETON : SAULTI  
19:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI  
20:30:00 : INFO SOIR  
20:55:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
21:00:00 : METEO  
21:05:00 : ECO NEWS  
21:15:00 : AL MASSAIYA  
21:40:00 : ECO NEWS  
21:45:00 : METEO  
21:50:00 : MAGAZINE : SANAA WA ANNASS  
22:15:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
23:45:00 : SPECTACLE : MAWAZINE  
01:50:00 : FEUILLETON : SAULTI  
02:35:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
03:20:00 : MAGAZINE : POP UP  
03:45:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE  
04:55:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI



07:00 : Matinales Infos  
11:05 : Questions ÉCO  
11:30 : On s'dit tout  
12:00 : Midi Infos  
13:30 : Croissance Verte  
14:00 : Midi Infos  
15:30 : Questions ÉCO  
16:00 : Midi Infos  
16:30 : On s'dit tout  
17:00 : Midi Infos  
17:30 : Hebdo-Santé  
18:00 : Soir Infos  
18:30 : On s'dit tout  
19:00 : Soir Infos  
19:30 : Questions ÉCO  
20:00 : Soir Infos  
21:35 : Croissance Verte  
22:00 : Soir Infos  
22:30 : L'CLUB  
23:00 : Soir Infos



05h35 : T'fou  
07h30 : Téléshopping  
08h25 : Familles nombreuses  
10h00 : Amour, gloire et beauté  
11h00 : Les feux de l'amour : Série  
11h00 : Les 12 coups de midi  
12h00 : Journal  
12h55 : Les Harrington doivent mourir: Téléfilm  
14h40 : Le frère disparu : Téléfilm  
16h30 : Familles nombreuses: la vie en XXL  
17h50 : Ici tout commence : Série  
19h55 : Demain nous appartient : Série  
18h55 : Météo  
19h00 : Journal  
19h45 : Tirage du Loto, c'est Canteloup  
20h10 : Avenir : Série  
22h15 : New York unité spéciale : Série  
23h15 : Chicago police département : Série  
01h35 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info  
06h30 : Télématin  
08h30 : La maison des Mernelles  
09h15 : Amour, gloire et beauté : série  
11h50 : Tout le monde veut prendre sa place



10h20 : Chacun son tour : Jeu  
10h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu  
12h00 : Journal  
12h45 : Ca commence aujourd'hui : Magazine  
15h55 : Affaire conclue : Magazine  
16h40 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu  
18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu  
19h50 : Météo  
20h00 : Journal  
22h30 : Un si grand soleil : Série  
20h10 : Meurtres au paradis : Série  
23h40 : Meurtres au paradis : Série  
01h20 : Dans les yeux d'Olivier  
02h35 : Ca commence aujourd'hui  
03h50 : Courant d'art  
03h50 : Pays et marchés du monde  
03h15 : Tout le monde veut prendre sa place.



05h00 : M6 music  
06h00 : M6 kid  
07h50 : M6 boutique  
10h30 : Ca peut vous arriver : Magazine  
10h35 : Ca peut vous arriver chez vous  
11h45 : L'œil de Philippe Caverivière : Divertissement  
11h45 : Le 12.45  
12h40 : Scènes de ménages : Série française  
13h00 : Un jour, un doc Magazine  
16h20 : Le château de mes rêves : Magazine  
18h45 : Le meilleur boulangerie de France : Divertissement  
18h45 : Le 19.45, météo  
20h10 : Scènes de ménages : Série française  
20h05 : E=M6 : Magazine  
22h10 : E=M6 : Magazine  
01h05 : E=M6 : Magazine  
03h10 : Les nuits de M6



18h45 : Arte journal  
19h05 : 28 minutes samedi : Magazine  
19h50 : Un drôle de paroissien :



Film  
21h30 : Sunshine: Film  
01h10 : Days : Film  
03h10 : Square artiste  
04h40 : Arte regards



06h00 : Okoo.  
Dessins animés  
07h30 : Paname  
08h50 : Dans votre région  
09h55 : Outre-mer Je mag  
10h25 : Outre-mer l'info  
12h00 : Le 12-13  
11h55 : Météo à la carte : Magazine  
13h05 : Le Renard : Série  
15h15 : Duels en familles le match des régions  
16h00 : Slam : Jeu  
16h55 : Questions pour un super champion : Jeu  
17h30 : Le 18-30



18h00 : Le 19-20  
19h20 : Saveurs de saison : Magazine  
19h20 : Samedi d'en rire la quotidienne : Divertissement  
19h50 : Tout le sport  
20h10 : Django unchained : Film  
23h55 : Secte du Temple Solaire : Vercors  
23h45 : Nouvelle Calédonie : Documentaire  
01h35 : Miroirs : Documentaire  
02h45 : Outre-mer  
02h50 : Les matinales  
03h45 : Duels en familles, le match des régions  
03h45 : Slam





Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,  
Notre avenir**



La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox



# Sport



Mondial des clubs

## Le WAC limite les dégâts devant les Citizens

Le Wydad Casablanca s'est incliné face à Manchester City sur le score de 2 buts à 0, en match de la 1ère journée du groupe G de la Coupe du monde des clubs, disputé mardi au stade Lincoln Financial Field à Philadelphie.

Faisant face à l'un des poids lourds de la Premier League et d'Europe, les Rouge et Blanc ont été surpris dès la 2è minute de jeu par un but de Phil Foden.

Ce but précoce des Citizens n'a pas empêché les hommes de Amine Benhachem de signer des occasions pour revenir au score, grâce notamment à Cassius Mailula et Nordin Amrabat (11è).

Plus confiants, les joueurs du WAC se sont montrés plus menaçants, notamment à la 32è minute avec un tir du sud-africain Cassius Mailula repoussé par le gardien de but Ederson.

Phil Foden est revenu à la charge à la 38è minute de jeu avec une frappe brillamment arrêtée par le gardien Mehdi Benabid, avant que la défense des Rouge et Blanc ne cède à la pression offensive de Manchester City et encaisse un deuxième but signé Jérémy Doku (42è) qui a réussi à tromper la vigilance de Abdelmounaim Boutouil.

De retour des vestiaires, les Citizens sont montés au créneau avec des incursions qui ont fait face à un Mehdi Benabid bien en place, à l'instar de la frappe cadrée de Jérémy Doku (58è), très acif dans la surface de réparation.

Les changements opérés par Amine Benhachem, avec l'entrée en jeu de Mohamed Rayhi, Mickael Malsa, Samuel Obeng et Ismail Moutaraji n'ont pas réussi à dynamiser le jeu des Rouge et Blanc qui ont connu une baisse de régime en seconde période.

Manchester City s'est accaparé le ballon, mais sans danger sur la défense du Wydad qui s'est montrée plus solide en seconde période, grâce au gardien Mehdi Benabid qui a réussi à stopper une réelle occasion de Erling Haaland (90+3è).



Les Citizens ont été réduits à dix après l'exclusion de Rico Lewis (88è). Lors de la 2è journée, le Wydad Casablanca sera

opposé dimanche au club italien de la Juventus, avant de croiser le fer avec Al Ain des Emirats arabes unis le 26 juin.

## Bounou sauve Al Hilal de la défaite face au Real

Le portier des Lions de l'Atlas, Yassine Bounou, auteur d'une parade monumentale sur pénalty face au Real Madrid, a permis à son club saoudien d'Al Hilal de tenir en échec le club madrilène (1-1), mercredi au stade Hard Rock à Miami, en match de la 1ère journée du groupe H de la Coupe du monde des clubs.

Le gardien d'Al Hilal a été, comme à l'accoutumée, au rendez-vous pour son entrée en lice dans ce Mondial des clubs en stoppant net les aspirations à la victoire du Real Madrid et arrêtant le pénalty exécuté par Federico Valverde (90+3è).

Lors d'un match âprement disputé, Gonzalo Garcia a ouvert le score pour les Merengues (34è), avant que Ruben Neves n'égalise pour Al Hilal en transformant un pénalty (41è).



## La Juve en Grande Dame face aux Emiratis d'Al-Aïn

La Juventus a fait le show mercredi à Washington, avec un 5-0 et autant de classes d'écart face à Al-Aïn, une victoire qui lui permet de prendre la tête du Groupe G du Mondial des clubs.

Son statut de favori assumé, la Juve n'a laissé aucun répit aux Emiratis, elle qui veut redorer sa saison grisée par une petite quatrième place lors de l'exercice 2024-2025 du championnat italien.

Dans une première période menée tambour battant, Kolo Muani, prêté par le PSG, a montré la voie aux Turinois. Le Français a envoyé d'une tête autoritaire le ballon au fond des filets, sur un centre de Costa (11è).

Avec ses ailiers virevoltants, la Vieille Dame en chaîné. Conceicao a réalisé un festival dans la surface: crochet, frappe, efficace. Le Portugais Rui Patrício, dans les cages des champions d'Asie 2024 le temps d'une pige, est battu (21è). La pépite turque Yildiz y a mis du sien avec un tir à l'entrée de la surface qui a ricoché sur le poteau avant de passer la ligne de but (31è).

Kolo Muani a été élu homme du match grâce à son doublé 100% tricolore, avec la passe en profondeur de Khéphren Thuram. "KMN" n'avait plus qu'à conclure de l'extérieur du pied (58è).

Les joueurs de la Juve étaient en tout cas



bien plus à l'aise sur la pelouse de la capitale que dans l'antre du pouvoir américain, la Maison Blanche.

Invités par Donald Trump, ils se tenaient là, droits comme des piquets derrière le président, quelques heures avant la rencontre. Le républicain en a profité pour s'adonner à son activité préférée: commenter l'actualité (et le conflit en Iran) dans une conférence de presse improvisée.

Le Portugais Conceicao a vite effacé ce

moment de gêne des mémoires d'une belle frappe croisée côté opposé pour lui aussi inscrire son doublé.

A 5-0, Al-Aïn, vaillant, a tenté de remonter dans une deuxième période bien entamée, avec des occasions franches mais jamais tranchantes. Un seul ballon a terminé au fond des filets (46è) mais le hors-jeu a été sifflé.

La Juventus, célébrée en fin de match par de longues minutes de ola dans un stade rempli, devance avec ce succès Manchester City dans le groupe G, vainqueur plus tôt dans la journée de Wydad Casablanca.

Les Italiens retrouveront les Marocains dimanche tandis que les Emiratis d'Al-Aïn iront tenter de titiller les Anglais le 23 juin, pour la deuxième journée du Mondial des clubs.

### Résultats

Monterrey-Inter Milan : 1-1  
Manchester City-Wydad Casablanca : 2-0  
Real Madrid-Al Hilal : 1-1  
Pachuka-Red Bull Salzbourg : 1-2

### Programme du vendredi

02h00 : Paris-Saint Germain-Botafogo JR  
17h00 : Benfica-Auckland City  
19h00 : Flamengo-Chelsea  
23h00 : Los Angeles FC-Espérance Tunis

## En Sierra Leone, un sanctuaire pour les chimpanzés menacé par l'alarmante déforestation

Le regard intimidé, Esther et Rio, deux bébés chimpanzés orphelins, se blottissent avec tendresse contre la poitrine de leur soigneuse. Ces rescapés ont trouvé refuge dans un sanctuaire unique en Sierra Leone mais dont l'avenir est à son tour menacé par une alarmante déforestation et l'empiètement illégal sur les terres d'un précieux parc national.

Hawa Kamara prend soin depuis un an d'Esther et de Rio, arrivés au sanctuaire pour chimpanzés orphelins de Tacugama à l'âge de seulement trois mois. Calés sur ses hanches, les orphelins s'agrippent à son cou dans des gestes infiniment doux, guettant avec des yeux écarquillés les cris aigus d'autres primates du site.

À Tacugama, la touffeur, la densité végétale, le crissement métallique des insectes de la précieuse forêt tropicale humide sont saisissants, dans ce pays à la biodiversité spectaculaire abritant plusieurs espèces protégées.

Situé à une quinzaine de kilomètres de la capitale Freetown, au sein du Parc national de la Péninsule de la Région Ouest (WAP-NP), le sanctuaire accueille des chimpanzés de moins de cinq ans, dont la famille a été tuée et auxquels il faut apprendre à survivre.

Ils y arrivent mal-nourris, handicapés ou blessés par balle ou à la machette, traumatisés, souvent après avoir été vendus par les braconniers et gardés comme animaux domestiques dans

des villages...

Le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest est considéré comme une espèce "en danger critique d'extinction" par l'Union internationale pour la conservation de la nature, menacée notamment par la disparition de son habitat et le braconnage pour sa viande.

Les orphelins de Tacugama passent par des parcs de réhabilitation, puis vivent dans les dizaines d'hectares sauvages protégés du sanctuaire, qui abrite actuellement 122 primates.

"Depuis deux à trois ans, nous constatons une augmentation du nombre des chimpanzés sauvés car il y a beaucoup de dégradations au sein du parc où vit la population sauvage" de ces primates, explique à l'AFP Bala Amarasekaran, un infatigable défenseur des chimpanzés et fondateur du sanctuaire en 1995.

"Nous avons récemment fait face à beaucoup de déforestation et d'empiètement illégal sur les terres du parc", notamment des constructions de maisons. Des pièges sont aussi régulièrement découverts près du sanctuaire.

La menace est telle que les responsables de ce projet emblématique ont lancé un cri d'alarme : depuis le 26 mai, le sanctuaire est fermé aux visiteurs, pour tenter d'infliger un électrochoc au gouvernement.

Depuis 2000, la Sierra Leone a perdu 39% de sa couverture forestière, selon l'observatoire de référence Glo-



bal Forest Watch.

Sur les 18.000 hectares de forêts du WAP-NP, presque un tiers ont été perdus ou gravement dégradés depuis 2012.

À six kilomètres au sud du sanctuaire, les activités illégales et le grignotage au sein du parc menacent aussi l'avenir d'un barrage vital pour les deux millions d'habitants de Freetown - une ville surpeuplée - et ses alentours, d'où ils tirent leur seul approvisionnement en eau.

Après un trajet en pick-up sur une piste à fort dénivelé, l'immense barrage de Guma apparaît, entouré d'une forêt primaire vert émeraude.

Mais en contrebas, on peut voir à l'oeil nu la vallée grignotée par l'urbanisation. La sécurité sanitaire du barrage est menacée, la déforestation favorisant l'ensablement et la sédimentation dans le réservoir, alimenté pendant la longue saison des pluies.

"Ce quartier n'existait pas il y a encore trois ans", déplore Maada Kpéngé,

le directeur exécutif de la compagnie générale des eaux de la vallée de Guma. "Chaque année, il y a de nouvelles maisons, dont les propriétaires affirment qu'ils possèdent la terre légalement... Chaque année, nous perdons des milliers d'hectares de forêts; à ce rythme-là, dans 10 ou 15 ans, il ne restera presque rien".

La forêt participe activement au cycle de l'eau grâce à l'évapotranspiration et permet aussi de capter et de retenir l'eau. Si rien n'est fait et si le niveau du barrage baisse drastiquement, "il sera quasiment impossible de vivre à Freetown...", prévient-il.

Le gouvernement déplore des pratiques opaques et corrompues d'attribution des terres par de précédentes autorités et met en avant les nouvelles lois plus sévères votées concernant la propriété de la terre.

Mais activistes et experts estiment qu'elles ne sont pas assez appliquées sur le terrain.

L'AFP a pu suivre une équipe de gardes forestiers qui sous-payés et sous-équipés, tentent d'intervenir au cours de raids.

"Dans ce parc, il y a de la production illégale de marijuana, de charbon de bois, de l'exploitation forestière et des gens qui construisent des maisons et s'accaparent les terrains...", énumère Alpha Mara, le commandant des gardes forestiers au sein de l'Autorité nationale des aires protégées (NPAA).

## Recettes

### Salade d'avocat et fraises



#### Ingrédients

- 1 avocat
- 250 g de fraises
- le jus de 1/2 citron
- 1 cuillère(s) à soupe de sucre
- 100 g de fromage

#### Préparation

1. Pelez et coupez l'avocat en tranches. Rincez et équeutez les fraises, mixez 6 fraises avec le jus de citron et le sucre, et coupez les autres en rondelles.

2. Présentez dans quatre bols les tranches d'avocat, les rondelles de fraises avec du fromage frais émietté et le coulis de fraise.

## La brésilien Embraer table sur 30.000 «voitures volantes» d'ici 2045

Le constructeur aéronautique brésilien Embraer prévoit une flotte mondiale de 30.000 aéronefs électriques à décollage et atterrissage verticaux (eVTOL) d'ici 2045, selon une étude publiée par sa filiale Eve Air Mobility.

Cette projection, dévoilée à la veille du Salon du Bourget dans la banlieue de Paris, s'inscrit dans le cadre du premier rapport de perspectives mondiales de la société sur le marché émergent de la mobilité aérienne urbaine. Positionnés comme une réponse aux défis croissants de congestion dans les grandes agglomérations, ces véhicules futuristes pourraient transporter jusqu'à 3 milliards de passagers dans les deux décennies à venir.

Le rapport s'appuie sur des données issues de 1.800 villes répertoriées dans le World Urbanization Prospects des Nations unies, ainsi que sur des informations provenant de 1.000 aéroports et de 27.000 hélicoptères civils actuellement en service.

Selon l'étude, plus de 800 villes dépasseront le million d'habitants d'ici 2035, concentrant à elles seules plus de 2,5 milliards de personnes. Dans ce contexte, la demande pour de nouvelles solutions de transport rapide et durable est appelée à croître.

Le rapport cite également des exemples de congestion extrême observés en

2024 dans plusieurs grandes villes : 234 heures perdues dans les embouteillages à Bangalore, 226 heures à Londres, 222 heures à Sao Paulo, 196 heures à New York et 112 heures à Johannesburg.

Eve Air Mobility prévoit une forte expansion en Asie-Pacifique, un marché favorable en Amérique du Nord et une croissance plus graduelle en Europe. En Amérique latine, les eVTOL devraient jouer un rôle essentiel dans l'accessibilité des zones mal desservies, tandis que le Moyen-Orient, soutenu par des investissements importants en innovation, pourrait devenir une région pionnière. En Afrique, le développement de cette technologie reste lié à la capacité à surmonter les limites d'infrastructure existantes.

À l'occasion du Salon du Bourget

2025, Eve présentera un mockup grandeur nature de son futur appareil, avec un nouveau design de cabine et des hélices à quatre pales. Le modèle sera exposé sur le stand d'Embraer. « La publication de ce rapport reflète l'enthousiasme croissant que nous partageons avec nos clients et partenaires dans le monde entier », a déclaré Johann Bordais, PDG d'Eve Air Mobility. « La demande est robuste et marque le début d'une transformation profonde dans la manière dont les populations se déplaceront et vivront dans les grands centres urbains. ». Filiale d'Embraer depuis 2022, Eve Air Mobility est cotée à la Bourse de New York et spécialisée dans le développement d'aéronefs électriques à décollage et atterrissage verticaux destinés à un usage urbain.

